

POURSUIVRE & AMPLIFIER
**L'AMÉLIORATION
DE L'HABITAT PRIVÉ**

—
RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2021



SOMMAIRE

ÉDITO

P. 2

INTERVIEW
CROISÉE

P. 4

COMPOSITION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

P. 8

BILAN D'ACTIVITÉ 2021

1
Une année exceptionnelle
pour la rénovation
de l'habitat

P. 12

2
Les grands entretiens
de l'Anah : poursuivre
& amplifier notre action
sur l'habitat privé

P. 20

3
L'Anah dans les programmes
nationaux : des acteurs de
terrain mobilisés

P. 34

RAPPORT DE GESTION

1
Bilan
de la consommation
des aides de l'Agence

P. 57

2
Les bénéficiaires :
répartition
des aides

P. 58

3
Les priorités
d'action pour l'amélioration
du parc privé

P. 62

4
La répartition
territoriale
des aides

P. 68

5
Bilan de l'activité
en secteurs programmé
et diffus

P. 71

6
Budget 2021 :
un niveau exceptionnel
d'activité

P. 76

ÉDITO



THIERRY REPENTIN

Président du Conseil
d'administration de l'Anah

POURSUIVRE ET AMPLIFIER NOTRE ACTION SUR L'HABITAT PRIVÉ

Face à de nouveaux défis, à des attentes plus fortes mais aussi plus diverses, **l'Anah s'adresse aujourd'hui à tous les Français** : elle est présente aux différents niveaux de la rénovation de l'habitat privé, copropriétés et maisons individuelles, centres-villes et territoires ruraux.

Le changement d'échelle qu'elle connaît s'est confirmé en 2021 : **avec plus de 750 000 logements réhabilités, nous rénovons dix fois plus qu'il y a cinq ans.** Cette dynamique est portée par un effort budgétaire sans précédent, par le déploiement de dispositifs plus simples et plus lisibles, et par des équipes qui se sont fortement mobilisées et dont je connais l'engagement, au siège comme dans les territoires.

Cette massification des aides s'inscrit pleinement dans la vocation sociale de l'Agence qui ne se dément pas : plus de 70% des aides versées ont été allouées à des ménages aux revenus modestes.

L'année 2021 aura définitivement acté l'amplification de la rénovation énergétique, avec le succès confirmé de MaPrimeRénov', mais aussi une démarche enclenchée en faveur des rénovations globales, notamment avec le programme Habiter Mieux qui a fêté ses dix ans et qui devient MaPrimeRénov' Sérénité, pour plus de lisibilité.

Parallèlement à son intervention directe auprès des ménages, l'Anah a poursuivi son action au sein des grands programmes nationaux, en lien avec les collectivités et de nombreux partenaires. Sur tous les champs d'intervention, les objectifs ont été atteints, voire dépassés.

Forte de ses 50 ans, qu'elle vient tout juste de célébrer, notre Agence continue ainsi de grandir. Depuis janvier 2022, l'Anah a ouvert une nouvelle page de son histoire. Avec France Rénov', elle pilote désormais la politique de rénovation des logements de bout en bout, pour **permettre à tous les Français d'être accompagnés pour rénover leur logement.**

INTERVIEW CROISÉE

VALÉRIE MANCRET-TAYLOR, DIRECTRICE GÉNÉRALE, ET GRÉGOIRE FRÈREJACQUES, DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT DE L'ANAH

Valérie Mancret-Taylor et Grégoire Frèrejacques dressent le bilan de l'année 2021 et envisagent ensemble les nouvelles perspectives de l'Agence.



COMMENT LA FORTE CROISSANCE DE L'ACTIVITÉ DE L'ANAH S'EST-ELLE CONCRÉTISÉE EN 2021 ?

Valérie Mancret-Taylor : L'année 2021 a été synonyme d'une importante augmentation de l'activité. Au moment de fêter le jubilé de l'Agence, c'est une véritable montée en charge qui s'est opérée, la continuité d'un changement d'échelle intervenu malgré la crise sanitaire, et qui va s'inscrire dans la durée. Notre mission d'accompagnement des ménages, notamment les plus vulnérables, et celle de la rénovation du parc de logements privés sont toutes deux relevées.

COMMENT LA MONTÉE EN PUISSANCE DES OBJECTIFS NATIONAUX DANS LE CADRE DE LA LOI CLIMAT ET RÉSILIENCE SE TRADUIT-ELLE POUR L'AGENCE ?

V.M-T : Cette montée en puissance était un défi à relever. Le gouvernement a montré qu'il faisait confiance à l'Anah ; c'est ce climat de confiance mutuelle qui permet d'avancer, par la coconstruction, l'intelligence collective. Cette expérience de la difficulté a sans conteste renforcé la capacité de travail et d'adaptation de l'Anah. En interne, aussi, les équipes se mobilisent pour donner le meilleur d'elles-mêmes.

Grégoire Frèrejacques : L'Agence peut revendiquer deux éléments d'identité forts, qui ont nourri cette réactivité : la conviction et l'humilité. Conviction car l'Anah est formée par un collectif d'agents qui s'engage, fort de ses convictions sociales et écologiques, dans la mise en œuvre de ces politiques publiques. Et humilité dans la manière de travailler, face à une politique complexe et multiple dans sa mise en œuvre, entre la rénovation des quartiers anciens, des copropriétés, des zones rurales, où de nombreux acteurs interviennent. Cela suppose une bonne appréhension des enjeux, ainsi qu'une disponibilité à toute épreuve.

« Notre mission d'accompagnement des ménages, notamment les plus vulnérables, et celle de la rénovation du parc de logements privés sont toutes deux relevées. »

LA DYNAMIQUE QUE CONNAÎT L'ANAH SE TRADUIT AUSSI PAR DES MOYENS PLUS CONSÉQUENTS. DANS QUELLE MESURE CELA SOUTIENT-IL LES NOUVELLES PRIORITÉS DE L'AGENCE ?

V.M-T : En 2021, nous avons constaté une très forte dynamique des aides sur tous les programmes d'intervention de l'Agence, associée à un niveau de consommation des crédits élevé. L'enjeu est toujours de maintenir l'équilibre entre les priorités d'action définies en programmation d'une part, et leur exécution budgétaire d'autre part. Il est nécessaire de piloter le budget de l'Agence en conformité avec ces priorités.

COMMENT LA POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES SE MET-ELLE EN ADÉQUATION AVEC CETTE MONTÉE EN PUISSANCE DE L'ACTIVITÉ DE L'AGENCE ?

G.F. : Dans un contexte de massification de la distribution des aides, l'Anah a renforcé son dispositif de maîtrise des risques. Par exemple, en 2021, les signalements de pratiques potentiellement frauduleuses sur MaPrimeRénov' ont été multipliés par dix par rapport à l'année précédente. Le renforcement du dispositif de lutte contre la fraude va se poursuivre en 2022 pour gagner en efficacité, notamment sur les signalements, et intensifier le partage d'informations, éléments clés de cette stratégie.

LE DISPOSITIF MAPRIMERÉNOV' A ÉTÉ LANCÉ EN 2020 DANS LE SILLAGE DU PLAN DE RELANCE. QUEL A ÉTÉ LE BILAN DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE EN 2021 ?

V.M-T : Le premier constat est que cette montée en charge est réussie. Avec plus d'un million de dossiers en 2 ans, MaPrimeRénov' a trouvé son public et montré son efficacité.

G.F. : MaPrimeRénov' proposait une approche nouvelle, avec une aide apportée par geste, en fonction de la nature des travaux. Mais cette nouvelle façon d'intervenir s'est faite sans compromis sur la qualité des travaux effectués. Globalement, l'année 2021 a apporté la preuve qu'il n'y avait pas de concurrence entre les dispositifs. Habiter Mieux Sérénité – devenu MaPrimeRénov' Sérénité – a bien fonctionné, avec plus de 40 000 ménages aidés. Cela montre que l'Anah répond à un vrai besoin de la société.

L'AGENCE EST-ELLE FINALEMENT AMENÉE À DEVENIR LE CHEF D'ORCHESTRE DE LA POLITIQUE DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ?

G.F. : Le constat est qu'il n'y a aucune opposition entre les deux notions d'amélioration de l'habitat et de rénovation énergétique mais plutôt une complémentarité. La rénovation énergétique est aujourd'hui centrale dans la rénovation du parc existant, une composante essentielle de l'amélioration du cadre de vie. Ce sont deux enjeux prioritaires de la société, et l'Anah, logiquement, s'adapte à ces priorités.

COMMENT S'EST POURSUIVIE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN INITIATIVE COPROPRIÉTÉS, DONT LE BUT EST DE RÉNOVER LES COPROPRIÉTÉS TRÈS DÉGRADÉES ?

V.M-T : Le plan Initiative Copropriétés (PIC) est en constante progression, il se déploie sur dix ans. Cet engagement dans la durée est d'ailleurs la spécificité du sujet des copropriétés. C'est un travail complexe, sur des habitats très abîmés. Il s'agit d'agir là où sont concentrées les difficultés, et de bien calibrer les aides. Nous devons nous assurer que les collectivités s'engagent dans des stratégies bien structurées en faveur de leurs copropriétés dégradées. Le PIC atteint en cela son objectif : les collectivités se sont approprié ces aides.

L'ANAH FÊTAIT EN 2021 SES 50 ANS. CETTE LONGÉVITÉ EST-ELLE RÉVÉLATRICE DE LA RÉUSSITE DES MISSIONS ASSURÉES PAR L'AGENCE, ET D'UN PARI RELEVÉ SUR LA DURÉE ?

V.M-T : L'Anah est une spécificité française. Cette gouvernance, partagée entre l'État et les territoires, permet d'inscrire notre action dans un temps long, nécessaire au déploiement de ces politiques publiques. Quand on fait le bilan de 50 ans d'intervention sur le parc privé, force est de constater que l'Anah a toujours su s'adapter à l'évolution des besoins de la société, des territoires et des ménages.

« France Rénov' acte l'unification de deux familles, celle de l'amélioration de l'habitat et celle de la rénovation énergétique, pilotées par un même opérateur, l'Anah. »

G.F. : D'une agence dédiée aux propriétaires bailleurs intervenant en centre ancien, l'Anah a grandi et ses missions se sont enrichies pour devenir une agence universelle qui apporte des réponses à l'ensemble des problématiques de l'amélioration de l'habitat. D'ailleurs, on peut noter que l'Agence a toujours gardé le même nom. Depuis le début, la raison d'être de l'Anah, c'est l'amélioration de l'habitat. Cette stabilité démontre également que le logement est un sujet de fond, c'est une problématique à la fois individuelle et collective qui traverse les époques.



EN JANVIER 2022, FRANCE RÉNOV', LE SERVICE PUBLIC DE LA RÉNOVATION DE L'HABITAT, A ÉTÉ LANCÉ. CONCRÈTEMENT, QUE VA CHANGER CE NOUVEAU SERVICE POUR LES FRANÇAIS ?

V.M-T : France Rénov' acte l'unification de deux familles, celle de l'amélioration de l'habitat et celle de la rénovation énergétique, pilotées par un même opérateur, l'Anah. Cette innovation se nourrit de l'expérience acquise au sein des territoires : il ne s'agit pas tant d'inventer un nouveau service que de prendre le meilleur de cette expérience. France Rénov' est aussi l'expression concrète d'un nouveau parcours de services à l'usager.

G.F. : La notion de service public est en effet au cœur de ce dispositif, avec comme corollaires, l'ouverture au plus grand nombre et l'accessibilité. Tous les citoyens doivent pouvoir être accompagnés et orientés dans leurs parcours de rénovation. La neutralité carbone du parc de logements passe nécessairement par la massification de l'accompagnement.

QUELS SONT, À VOS YEUX, LES PROCHAINS DÉFIS QUE L'AGENCE AURA À RELEVER ?

V.M-T : Les politiques de rénovation de l'habitat requièrent de s'inscrire dans une dynamique territoriale de long terme. Il faut sensibiliser les élus à l'importance de construire des programmes locaux d'urbanisme de qualité, faire en sorte que nos dispositifs soient connus des territoires.

G.F. : L'enjeu est également de ne pas perdre en qualité. Il s'agit pour nous de donner confiance dans ce service public de la rénovation de l'habitat, en mettant en avant son indépendance et sa neutralité. Enfin, l'Anah a pour ambition de donner l'impulsion d'un travail collaboratif afin de faire émerger un écosystème de rénovation fondé sur un partenariat vertueux avec les entreprises locales.

FACE À L'ENJEU DE LUTTE CONTRE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS, LA RÉNOVATION DU PARC EXISTANT EST-ELLE POUR VOUS LE PLUS GRAND DÉFI DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ?

V.M-T : Parallèlement à l'importance de la rénovation énergétique, un des grands enjeux est l'économie des ressources énergétiques et foncières. Les deux sont liées. L'intervention sur l'existant est donc centrale. Rénover plutôt que de construire neuf est en effet la mère des batailles parce qu'elle met en jeu l'économie des ressources et la sobriété. D'autant plus qu'il est désormais possible d'avoir recours à des matériaux plus verts, comme les matériaux biosourcés.

« L'Anah a un grand rôle à jouer pour améliorer la visibilité des dispositifs et rendre leur accès plus simple et plus fluide pour l'utilisateur. À nous de donner confiance ! »

LES COLLECTIVITÉS JOUENT UN RÔLE ESSENTIEL DANS LA STRUCTURATION D'UN SERVICE PUBLIC TERRITORIAL POUR LA RÉNOVATION. COMMENT RENFORCER CE TRAVAIL MAIN DANS LA MAIN ENTRE LES COLLECTIVITÉS ET L'ANAH ?

G.F. : S'il n'y a pas une parfaite coordination entre le service public et les territoires, cela ne fonctionne pas. L'Anah est un facilitateur. Le rôle de conseil est également primordial, nous sommes là pour accompagner les acteurs. Le grand défi est de pouvoir apporter des solutions qui correspondent aux différentes attentes des territoires et d'aider les collectivités à acquérir le bon niveau d'expertise pour mettre en place ces politiques.

V.M-T : L'Anah a un grand rôle à jouer pour améliorer la visibilité des dispositifs, et rendre leur accès simple et plus fluide pour l'utilisateur. Les politiques de l'habitat sont complexes. À nous de donner confiance ! Et pour donner confiance, il faut sécuriser les collectivités dans les demandes qu'elles engagent.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Sa composition est fixée par l'article R. 321-4 du Code de la construction et de l'habitation et ses membres sont nommés par arrêté des ministres de tutelle. Présidé par Thierry Repentin, Maire de Chambéry, Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes, le Conseil d'administration* comprend trois vice-présidents.

* Membres titulaires et suppléants à jour au 15 juin 2022.

COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DE L'ÉTAT ET DE SES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

REPRÉSENTANTS DU MINISTRE CHARGÉ DU LOGEMENT

- **M. François ADAM**
Titulaire
Vice-président du CA
Directeur de l'habitat,
de l'urbanisme et des paysages
(DHUP)
- **M. Olivier MORZELLE**
Titulaire
Directeur régional, DREAL
Normandie
- **M. Emmanuel ROUSSELOT**
Suppléant
Sous-directeur du financement
et de l'économie du logement
et de l'aménagement (DHUP)
- **M. Laurent BRESSON**
Suppléant
Sous-directeur des politiques
de l'habitat (DHUP)
- **M. Vincent ALHENC-GELAS**
Titulaire
Chef du bureau du financement
du logement et activités d'intérêt
général (Direction générale
du Trésor)
- **M. Guillaume CASSIER**
Suppléant
Adjoint au chef du bureau
du financement du logement
et activités d'intérêt général
(Direction générale du Trésor)

REPRÉSENTANT DU MINISTRE CHARGÉ DU BUDGET

- **M. Mehdi AOUI**
Titulaire
Chef du bureau du logement,
de la ville et des territoires
(Direction du budget)

REPRÉSENTANTS DU MINISTRE CHARGÉ DE L'ENVIRONNEMENT

- **M. Laurent MICHEL**
Titulaire
Directeur général de l'énergie
et du climat (DGEC)
- **M. Olivier DAVID**
Suppléant
Chef du service Climat Efficacité
énergétique (DGEC)

REPRÉSENTANTS DU MINISTRE CHARGÉ DE LA SANTÉ

- **M. Didier OLLANDINI**
Titulaire
Chef du bureau de
l'environnement intérieur, des
milieux de travail et des accidents
de la vie courante, Direction
générale de la santé
- **Mme Muriel COHEN**
Suppléante
Adjointe au chef du bureau
de l'environnement intérieur,
des milieux de travail et des
accidents de la vie courante,
Direction générale de la santé

REPRÉSENTANTS DU MINISTRE CHARGÉ DE L'INTÉRIEUR ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

- **Mme Constance ANDRÉ-
CHIOSSONE**
Titulaire
Cheffe du bureau de la
domanialité, de l'urbanisme,
de la voirie et de l'habitat
(Direction générale des
collectivités locales)
- **Mme Perrine SERRE**
Suppléante
Adjointe au sous-directeur
de l'administration territoriale
(Direction de la modernisation
et de l'administration territoriale)

REPRÉSENTANTS DE L'AGENCE NATIONALE POUR LA RÉNOVATION URBAINE (ANRU)

- **Mme Anne-Claire MIALOT**
Titulaire
Directrice générale de l'ANRU
- **Mme Mélanie LAMANT**
Suppléante
Directrice de la stratégie
et de l'accompagnement
des acteurs de l'ANRU

COLLÈGE DES ÉLUS ET REPRÉSENTANTS LOCAUX

REPRÉSENTANTS DES MAIRES

- **Mme Catherine ARENOU**
Titulaire
Maire de Chanteloup-les-Vignes
- **M. Thierry REPENTIN**
Titulaire
Président du CA
Maire de Chambéry
- **Mme Agnès TOUVENOT**
Suppléante
Première adjointe au Maire
de Villeurbanne
- **M. Frédéric GUINIÉRI**
Suppléant
Maire de Puyloubier

REPRÉSENTANTS DES PRÉSIDENTS D'EPCI

- **M. Sébastien MIOSSEC**
Titulaire
Président de Quimperlé
Communauté
- **M. Gil AVEROUS**
Titulaire
Président de la Communauté
d'agglomération Châteauroux
Métropole
- **M. Frédéric AGUILERA**
Suppléant
Président de Vichy Communauté
- **Mme Odile VIGNAL**
Suppléante
Vice-présidente de l'habitat,
du logement, du renouvellement
urbain à Clermont Auvergne
Métropole

REPRÉSENTANTS DES PRÉSIDENTS DE CONSEILS DÉPARTEMENTAUX

- **M. Frédéric BIERRY**
Titulaire
Vice-Président du CA
Président de la Collectivité
européenne d'Alsace
- **Mme Marie-France SALLES**
Titulaire
Vice-présidente du Conseil
départemental du Lot-et-Garonne
- **Mme Fabienne LABRETTE-
MÉNAGER**
Suppléante
Vice-présidente du Conseil
départemental de la Sarthe

- **M. Marcel ROGEMONT**
Suppléant
Vice-président du Conseil
départemental d'Ille-et-Vilaine

DÉPUTÉE

- **Mme Jacqueline MAQUET**
Titulaire
Députée de la 2^e circonscription
du Pas-de-Calais

SÉNATRICE

- **Mme Valérie LÉTARD**
Titulaire
Sénatrice du Nord

COLLÈGE DES PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

REPRÉSENTANTS DE L'UNION D'ÉCONOMIE SOCIALE POUR LE LOGEMENT (UESL)

- **Mme Nathalie BALDACCI**
Titulaire
Représentante de la
Confédération française des
travailleurs chrétiens à Action
Logement Groupe
- **M. Bernard VERQUERRE**
Titulaire
Représentant de la Confédération
des petites et moyennes
entreprises à Action Logement
Groupe
- **Mme Audrey ROSTELLO**
Suppléante
Représentante de la
Confédération générale du travail
à Action Logement Groupe
- **M. Pascal LEROUX**
Suppléant
Représentant du Mouvement
des entreprises de France à Action
Logement Groupe

REPRÉSENTANTS DES PROPRIÉTAIRES

- **Mme Françoise SCHAUB**
Titulaire
Présidente de l'Union nationale
des propriétaires immobiliers 72
(UNPI)
- **M. Jean PINSOLLE**
Suppléant
Président de la chambre des
propriétaires du Grand Paris
(UNPI)

REPRÉSENTANTS DES LOCATAIRES

- **Mme Jocelyne HERBINSKI**
Titulaire
Secrétaire de la Confédération
nationale du logement (CNL)
- **M. Michel FRÉCHET**
Suppléant
Président de la Confédération
générale du logement (CGL)

REPRÉSENTANTS DES PROFESSIONNELS DE L'IMMOBILIER

- **M. Olivier SAFAR**
Titulaire
Vice-président, Union
des syndicats de l'immobilier
- **Mme Catherine JEUFRAUX**
Suppléante
Représentante de la Fédération
nationale de l'immobilier

PERSONNES QUALIFIÉES POUR LEURS COMPÉTENCES DANS LE DOMAINE DU LOGEMENT

- **Mme Roselyne CONAN**
Titulaire
Vice-Présidente du CA
Directrice générale de l'Agence
nationale pour l'information
sur le logement (Anil)
- **M. Louis DU MERLE**
Suppléant
Responsable du pôle juridique
de l'Anil
- **M. David RODRIGUES**
Titulaire
Responsable juridique,
Association
Consommation Logement Cadre
de vie (CLCV)
- **Mme Ann-Gaël BÉARD**
Suppléante
CLCV

PERSONNES QUALIFIÉES POUR LEURS COMPÉTENCES DANS LE DOMAINE SOCIAL

- **M. Christian NICOL**
Titulaire
Vice-président, Fédération Soliha
- **Mme Hélène PÉLISSARD**
Suppléante
Présidente, Fédération Soliha

BILAN D'ACTIVITÉ

1
**UNE ANNÉE
EXCEPTIONNELLE
POUR LA RÉNOVATION
DE L'HABITAT**

PAGE 12

2
**LES GRANDS ENTRETIENS
DE L'ANAH :
POURSUIVRE & AMPLIFIER
NOTRE ACTION SUR L'HABITAT PRIVÉ**

PAGE 20

3
**L'ANAH DANS LES PROGRAMMES
NATIONAUX :
DES ACTEURS DE TERRAIN
MOBILISÉS**

PAGE 34

PARTIE 1

UNE ANNÉE EXCEPTIONNELLE POUR LA RÉNOVATION DE L'HABITAT

CHIFFRES CLÉS
2021

P. 14

LES GRANDS CHANTIERS
DE L'ANNÉE

P. 16

LES TEMPS FORTS
DU 50^E ANNIVERSAIRE

P. 18



LES CHIFFRES CLÉS 2021

DES RÉSULTATS EXCEPTIONNELS

751 646

LOGEMENTS RÉNOVÉS

dont 644 073 avec MaPrimeRénov'

+203,9 %

par rapport
à 2020

8,48

milliards d'euros
de travaux générés

3,11

milliards d'euros
d'aides distribués
tous programmes
confondus

89 040

emplois
créés ou préservés

L'ANAH AU SERVICE DES TERRITOIRES

876

PROGRAMMES

dont 601 OPAH (tous types)

66,3 %

des logements rénovés
en opérations programmées

87,1

millions d'euros
pour l'ingénierie
aux collectivités territoriales

188

territoires de gestion
dont 114 collectivités délégataires

L'ANAH ET SES USAGERS

1 411 608

visites sur
anah.fr

2 988 201

visites sur
monprojet.anah.gouv.fr

10 587 916

visites sur
maprimerenov.gouv.fr

L'ANAH AU SERVICE DES FRANÇAIS

703 524

logements rénovés
de **propriétaires
occupants**

15 200

logements rénovés
de **propriétaires
bailleurs**

32 781

logements rénovés
en **copropriétés**

141

logements rénovés
pour des **travaux
d'office**

L'ANNÉE DE L'AMPLIFICATION DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE



MaPrimeRénov'
Mieux chez moi, mieux pour la planète

644 073

LOGEMENTS RÉNOVÉS

UNE AIDE UTILE

UN IMPACT POSITIF
DES TRAVAUX

97 %

de satisfaction :
confort du logement
après travaux

UN VÉRITABLE
DÉCLENCHEUR

66 %

n'auraient pas fait
réaliser des travaux
de rénovation
énergétique sans
cette prime

89 %

DES BÉNÉFICIAIRES SATISFAITS

UNE AIDE QUI FONCTIONNE

DES DÉLAIS
RESPECTÉS :

78 %

des bénéficiaires
satisfaits

DES DÉMARCHES
FACILES À ACCOMPLIR :

77 %

des bénéficiaires
satisfaits

➤ [RETROUVEZ L'INTÉGRALITÉ DES CHIFFRES CLÉS
SUR LE SITE DE L'ANAH](#)

LES GRANDS CHANTIERS DE L'ANNÉE 2021

11 JANV.

Emmanuelle Wargon, ministre déléguée au Logement, s'est rendue à Chambéry, aux côtés de Thierry Repentin, président du Conseil d'administration de l'Anah, pour **le lancement de l'ouverture à tous les propriétaires occupants et copropriétaires de MaPrimeRénov'**.

20 JANV.

Le gouvernement a lancé un appel à candidature dans le cadre du **Plan national de lutte contre les logements vacants**. Son objectif : accélérer le déploiement d'outils dans des territoires pilotes pour permettre la remise sur le marché des logements.

27 JANV.

À l'occasion de la cérémonie des vœux, Thierry Repentin, et Valérie Mancret-Taylor, directrice générale de l'Anah, en présence de la ministre, ont présenté **les principaux résultats de l'activité 2020** et ont rappelé les objectifs très ambitieux pour 2021.



10 MARS

Le Conseil d'administration de l'Anah a voté **le financement à 100% TTC des travaux d'urgence de l'ensemble de la copropriété de Grigny 2**, soit une enveloppe supplémentaire de 7 M€, portant le financement total des travaux à 44,5 M€.

« Face à l'urgence sociale et sanitaire des copropriétés de Grigny 2, le Conseil d'administration a voté une aide exceptionnelle pour un site qui l'est tout autant. L'Anah, qui pilote le plan Initiative Copropriétés, est mobilisée pour accompagner les territoires et financer la rénovation des copropriétés dégradées. »

Thierry Repentin — Président du Conseil d'administration de l'Anah

30 AVRIL

Premier dossier MaPrimeRénov' Copropriété engagé : la résidence Le Brissac à Angers. Cette copropriété fait figure d'exemple en matière de rénovation énergétique puisqu'il s'agit d'une rénovation BBC (bâtiment basse consommation).

[➤ SUR LE COMPTE DAILYMOTION DE L'ANAH](#)

1^{ER} JUILL.

Les **propriétaires bailleurs** peuvent désormais bénéficier de MaPrimeRénov' pour financer des travaux de rénovation énergétique dans leurs logements mis en location.

« L'ouverture de MaPrimeRénov' à l'ensemble des Français est essentielle pour massifier la rénovation énergétique. Elle marque l'engagement sans précédent du gouvernement en faveur de la transition énergétique. »

Valérie Mancret-Taylor — Directrice générale de l'Anah

16 SEPT.

Jean Castex, Premier ministre, s'est rendu dans une copropriété en cours de rénovation à Chilly-Mazarin (91). L'occasion de revenir sur le succès du dispositif MaPrimeRénov' et d'annoncer **une enveloppe de 2 milliards d'euros supplémentaires en 2022.**

➤ RETROUVEZ EN VIDÉO LES MOMENTS FORTS DE CETTE JOURNÉE, SUR LE COMPTE [DAILYMOTION DE L'ANAH](#)

22 OCT.

Thierry Repentin s'est déplacé à Orléans, en présence de la ministre du Logement, pour lancer officiellement **France Rénov' : le service public de la rénovation de l'habitat.**

➤ RENDEZ-VOUS SUR LA PLATEFORME [FRANCE-RENOV.GOUV.FR](https://france-renov.gouv.fr)



10 NOV.

Pour son cinquantenaire, l'Anah a fait **des Ateliers 2021 une édition particulière.** Ce rendez-vous incontournable de l'Agence a permis de mettre en lumière le chemin parcouru depuis 50 ans et les grands enjeux à venir, notamment le pilotage de France Rénov'.



➤ DÉCOUVREZ LE CLIP ANNIVERSAIRE SUR LE COMPTE [DAILYMOTION DE L'ANAH](#)

8 DÉC.

- Le Conseil d'administration de l'Anah a adopté un nouveau budget pour l'année 2022. **Ce montant inédit de 3,2 milliards d'euros** conforte l'Agence dans ses missions avec un objectif de 800 000 rénovations et lui donne les moyens de déployer France Rénov'.
- Un financement de 9,4 millions d'euros a été acté pour l'opération d'humanisation du centre d'hébergement La Boulangerie, à Paris. Des travaux de réhabilitation et de mise en conformité électrique seront effectués.

LES TEMPS FORTS DU 50^E ANNIVERSAIRE

L'année 2021 a été celle du cinquantenaire de l'Agence : 50 années riches d'actions, pour améliorer l'habitat privé. Pour l'occasion, l'Anah a souhaité déployer un dispositif ambitieux et engageant, dans un contexte encore marqué par la crise sanitaire mais avec une forte envie de se retrouver et de célébrer.

DES SUPPORTS AUX COULEURS DES 50 ANS

Une identité graphique inédite déployée sur les principaux supports édités en 2021.



« L'Anah est un acteur incontournable qui a fait ses preuves au cours de son histoire. Aujourd'hui, l'Agence inspire confiance aux collectivités, aux ménages, à ses partenaires, et aussi à l'État, qui ne cesse de la challenger en lui confiant des missions ambitieuses. »

Thierry Repentin — Président du Conseil d'administration de l'Anah

UNE EXPOSITION DIGITALE QUI REVIENT SUR L'HISTOIRE DE LA RÉNOVATION DE L'HABITAT ET LA CONSTRUCTION PROGRESSIVE DES MISSIONS DE L'ANAH

- Des **portraits** et des interviews des agents, pour mettre en avant celles et ceux qui portent l'amélioration de l'habitat au quotidien.
- Des reportages en **podcast** et une **bande dessinée**, pour se plonger dans des parcours de vie et des histoires d'habitants.
- Une **vidéo** inspirante diffusée lors de l'évènement anniversaire en novembre.

➤ **CONSULTEZ LA VIDÉO SUR LE COMPTE [DAILYMOTION](#) DE L'ANAH**



**RETROUVEZ CES
CONTENUS RICHES
ET INÉDITS SUR LA
PLATEFORME DIGITALE :
50ANS.ANAH.FR**



UNE ÉDITION PARTICULIÈRE DES ATELIERS DE L'ANAH

Des tables rondes pour aborder les grandes transformations de l'Agence, valoriser ses réussites et se projeter ensemble dans un avenir commun.



**UNE SOIRÉE ANNIVERSAIRE POUR CÉLÉBRER
CETTE ANNÉE EXCEPTIONNELLE AVEC LES AGENTS
ET PARTENAIRES DE L'ANAH**

PARTIE 2

**LES GRANDS ENTRETIENS
DE L'ANAH :
POURSUIVRE & AMPLIFIER
NOTRE ACTION SUR L'HABITAT PRIVÉ**

ACCOMPAGNER EN INTERNE
LES TRANSFORMATIONS
ET LE CHANGEMENT D'ÉCHELLE

MURIEL DE NAEYER

Cheffe du Pôle
ressources humaines,
formation et environnement
de travail de l'Anah

LA NOUVELLE DONNE FRANCE RÉNOV' :
ACCOMPAGNER TOUS LES FRANÇAIS
DANS LEURS PROJETS DE RÉNOVATION

VINCENT PERRAULT

Chef du Lab Innovation
de l'Anah

P. 22

P. 24



P. 27

P. 30

LA RELATION USAGERS :
ÊTRE ACCESSIBLE
AU PLUS GRAND NOMBRE

ANNE DOUVIN

Adjointe du Directeur des stratégies
et des relations territoriales
– Responsable du département
des aides et des relations usagers
de l'Anah

ANIMATION ET ANCRAGE
TERRITORIAL : ÊTRE AUX CÔTÉS
DES ACTEURS DE TERRAIN

ALAIN BROSSAIS

Directeur des stratégies
et des relations territoriales
de l'Anah



ACCOMPAGNER EN INTERNE LES TRANSFORMATIONS ET LE CHANGEMENT D'ÉCHELLE

**MURIEL
DE MAEYER**

Cheffe du Pôle ressources humaines,
formation et environnement
de travail de l'Anah

Pour faire face à la montée en charge de son activité et accompagner les transformations en interne, l'Anah a mis en place des dispositifs tout au long de l'année 2021 : renforcement des équipes, structuration des services, accompagnement sur le plan humain, sans oublier la pérennisation du télétravail, avec la création d'une charte.

L'ANAH A CONNU UN VÉRITABLE CHANGEMENT D'ÉCHELLE EN 2021. COMMENT L'AGENCE S'EST-ELLE ORGANISÉE POUR ACCOMPAGNER CETTE MONTÉE EN CHARGE ?

En 2021, les missions de l'Agence se sont élargies. Parallèlement, le succès de MaPrime-Rénov' a démultiplié le volume de dossiers à instruire et d'usagers à traiter.

L'Anah a changé d'échelle très rapidement et il a fallu s'y adapter. Les périodes de confinement ont, de plus, percuté nos modes d'organisation du travail pour favoriser le développement du télétravail.

L'année a ainsi été marquée par la création de postes d'encadrement intermédiaires et de nouveaux services.

QUELS ONT ÉTÉ LES SERVICES CONCERNÉS PAR CES TRANSFORMATIONS ET CES RECRUTEMENTS ?

L'ensemble des pôles et directions ont dû ajuster leur organisation pour répondre efficacement à cette activité supplémentaire. Une première phase a eu lieu en avril. Par exemple, au sein de la Direction des systèmes d'information et de l'innovation digitale (DSIID), une mise à l'échelle des infrastructures a été réalisée, parallèlement à la création de postes techniques : architectes, chefs de projets et responsables de la sécurité.

Au sein de la Direction de l'expertise et des politiques publiques (DIREPP) et de la Direction des affaires juridiques (DAJ), des postes de cadres intermédiaires ont été créés. Le Pôle audit, maîtrise des risques et qualité (PAMRQ) a, quant à lui, fait l'objet d'une réorganisation pour améliorer le pilotage de la politique de contrôle.

« Pour faire face aux nouvelles missions, l'organisation initiée en 2019 a continué de se déployer, représentant une hausse de 37 postes en équivalents temps plein en 2021. »

Les équipes de la Direction des affaires financières (DAF-C) ont également évolué, avec l'arrivée de nouveaux encadrants.

TÉLÉTRAVAIL, ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES : QUELS SONT LES AUTRES SUJETS D'ACTUALITÉ, EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES, AU COURS DE CETTE ANNÉE 2021 ?

Une charte du télétravail a été conçue en 2021 et validée par les représentants du personnel. Le télétravail est désormais fixé à deux jours par semaine avec un jour supplémentaire dans certaines situations.

Des actions de formation et une réflexion ont été initiées sur les sujets de l'égalité hommes-femmes et du confort de travail. La question du partage des postes de travail s'est également posée, dans l'optique du transfert de certaines équipes en 2022 sur un nouveau site.



LA NOUVELLE DONNE FRANCE RÉNOV' : ACCOMPAGNER TOUS LES FRANÇAIS DANS LEURS PROJETS DE RÉNOVATION

VINCENT PERRAULT

| Chef du Lab Innovation de l'Anah

France Rénov', le service public de la rénovation de l'habitat, annoncé fin 2021 et mis en place depuis le 1^{er} janvier 2022, propose un accompagnement à tous les Français dans leurs démarches de travaux. Un service qui se traduit par un parcours simplifié et harmonisé pour l'utilisateur, et une nouvelle donne pour l'Agence dans sa relation à ses publics. Retour sur les fondements et la mise en œuvre de cette innovation majeure pour les Français.

LA FIN D'ANNÉE 2021 A ÉTÉ MARQUÉE PAR L'ANNONCE DU NOUVEAU SERVICE PUBLIC DÉDIÉ À LA RÉNOVATION DE L'HABITAT, FRANCE RÉNOV'. QUELLE EST LA GENÈSE DE CE SERVICE ?

La loi Climat et Résilience, promulguée le 22 août 2021, a précisé les orientations issues, d'une part de la Convention citoyenne pour le climat, et d'autre part du rapport d'Olivier Sichel sur la réhabilitation énergétique des logements privés de mars 2021. Elle a ainsi acté le **principe du besoin d'accompagnement renforcé des ménages**.

France Rénov' a été créé dans le prolongement de ces réflexions. Il réunit quatre grandes missions, qui étaient jusque-là assurées par des réseaux différents : **informer et orienter les demandeurs**, au niveau national avec une plateforme, et au niveau local avec des Espaces Conseils, **mettre les usagers en relation avec un accompagnateur, et distribuer les aides publiques**.

« France Rénov' a un triple objectif : améliorer l'information et le parcours des ménages, leur proposer des aides plus simples, plus justes et plus efficaces, et organiser la montée en compétences de la filière. »

CONCRÈTEMENT, QUE VA CHANGER FRANCE RÉNOV' ? QUEL EST L'OBJECTIF ?

France Rénov' a un triple objectif : **améliorer l'information** et le parcours des ménages, leur proposer **des aides plus simples, plus justes et plus efficaces**, et organiser la **montée en compétences** de la filière.

Pour guider tous les Français dans leurs projets de rénovation, France Rénov' propose un parcours simplifié et complet à l'utilisateur. L'accompagnement des ménages dans leurs démarches de travaux, souvent complexes, est en effet **un levier pour générer la confiance et déclencher la rénovation**.

France Rénov' doit ainsi inciter davantage de Français à rénover leurs logements. **La priorité pour l'Agence est de ne laisser personne sur le bord de la route, notamment les publics les plus vulnérables**. Pour cela, l'Anah a fait le choix du point d'entrée unique : la plateforme Web, france-renov.gouv.fr, et un numéro de téléphone unique,

auxquels viennent s'ajouter plus de 450 Espaces Conseils France Rénov' qui assureront une mission de service public de proximité pour conseiller et orienter chaque usager.

COMMENT LE PARCOURS USAGERS A-T-IL ÉTÉ PENSÉ DANS LE CADRE DE FRANCE RÉNOV' ?

La plateforme a été conçue pour mettre l'usager au cœur du dispositif. Toutes les informations disponibles dans l'onglet « Particuliers » dispensent un premier niveau d'informations : les aides disponibles, les typologies de travaux, des simulations financières, l'annuaire des artisans RGE (reconnu garant de l'environnement) et celui des Conseillers France Rénov'.

Puis l'usager est orienté en fonction de son besoin : soit un conseil sur la rénovation énergétique, soit une demande d'aide avec un projet de rénovation énergétique, soit une demande d'aide avec un projet d'adaptation ou de réhabilitation de son logement.

QUEL EST LE RÔLE DE L'ANAH DANS LA MISE EN ŒUVRE DE FRANCE RÉNOV', ET COMMENT CE RÔLE S'ARTICULE-T-IL AVEC LA COMPÉTENCE DE L'ADEME ?

Ce nouveau service public fait la jonction entre l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) et l'Anah.

À travers les espaces d'experts indépendants du réseau FAIRE, l'Ademe a développé une compétence de conseil auprès des Français. L'Anah, de son côté, possède une expérience et un savoir-faire dans l'accompagnement des ménages pour l'amélioration de leur habitat. **France Rénov' prolonge donc ces deux missions existantes en créant une culture commune.**

Le pilotage de la transformation est assuré par un binôme de gestion de programmes, qui formulera les orientations stratégiques opérationnelles. Ainsi, **2022, 2023 et 2024 seront des années de rapprochement entre les deux agences**, afin de construire une collaboration

réussie pour mettre en œuvre ce nouveau service public de rénovation de l'habitat.

CONCRÈTEMENT, COMMENT L'ANAH EST-ELLE AMENÉE À COLLABORER AVEC L'ADEME ?

Depuis la loi Climat et Résilience, les liens se sont resserrés entre l'Ademe et l'Anah. Le rapprochement entre les deux agences a permis de proposer un accompagnement de bout en bout dans le cadre de France Rénov' et de ne pas déconnecter la rénovation énergétique de la rénovation de l'habitat, les deux enjeux à l'origine du service public de la rénovation de l'habitat.

« Le rapprochement entre l'Anah et l'Ademe a permis de proposer un accompagnement de bout en bout dans le cadre de France Rénov' et de ne pas déconnecter la rénovation énergétique de la rénovation de l'habitat. »

La collaboration entre l'Anah et l'Ademe a également permis de créer un maillage plus dense et plus fin, grâce aux points de contacts répartis sur tout le territoire, qui facilitent l'accès à l'information pour les ménages désireux d'entreprendre des travaux de rénovation énergétique de leur logement.





LA RELATION USAGERS : ÊTRE ACCESSIBLE AU PLUS GRAND NOMBRE

ANNE DOUVIN

Adjointe du Directeur des stratégies
et des relations territoriales —
Responsable du département des aides
et des relations usagers de l'Anah

La relation à l'utilisateur est un atout stratégique pour l'organisation : elle englobe toutes les interactions entre le demandeur et l'Agence, du début jusqu'à la fin de son parcours. La mise en place de MaPrimeRénov' a profondément modifié cette relation, avec un volume d'interactions plus important, mais aussi de nouveaux canaux de contact à développer et de nouvelles attentes de la part des usagers.

COMMENT LA RELATION DE L'ANAH AVEC SES USAGERS A-T-ELLE ÉVOLUÉ EN 2021, FACE À LA HAUSSE DES DEMANDES D'AIDES ?

L'aide MaPrimeRénov' répond à la volonté d'accélérer la rénovation énergétique, via une aide nationale, distribuée rapidement grâce à une démarche dématérialisée et une instruction centralisée. La relation aux usagers s'est donc caractérisée par une véritable montée en puissance, permise par cette digitalisation. Le parcours en ligne proposé aujourd'hui simplifie les démarches de demandes de travaux.

Les contacts téléphoniques et les demandes formulées via les formulaires de contact, en nette hausse en 2021, viennent proposer un accompagnement complémentaire aux usagers qui le souhaitent.

QUELLES ONT ÉTÉ LES INNOVATIONS CETTE ANNÉE POUR POURSUIVRE LA SIMPLIFICATION DES PARCOURS USAGERS ?

La relation à l'utilisateur ne se limite pas aux réponses téléphoniques : elle consiste à prendre en compte une problématique globale rencontrée par l'utilisateur.

La structuration de la chaîne de la relation et sa simplification ont pour ambition de rendre plus faciles et plus fluides le dépôt et l'analyse d'un dossier de demande, qui restent par essence empreints de complexité.

« La relation ne se limite pas à répondre aux demandes téléphoniques : elle consiste à bien prendre en compte une problématique globale rencontrée par l'utilisateur. »

Depuis 2020, la Direction des stratégies et des relations territoriales (DSRT) et le Département des aides et des relations aux usagers (DARU) ont ainsi travaillé à la structuration de cette relation usagers, en définissant une nouvelle vision relationnelle, en déterminant des processus rationalisés et clairs, en s'organisant autour d'équipes pluridisciplinaires, en mesurant la performance à travers une méthode d'amélioration continue de la qualité du service

rendu. Il s'agit finalement de mieux connaître les usagers et leur satisfaction.

COMMENT LA RELATION AVEC LES PROFESSIONNELS S'EST-ELLE STRUCTURÉE EN 2021 ? QUELS ONT ÉTÉ LES CANAUX MIS EN PLACE ?

De nouveaux canaux de demandes d'informations ont été ouverts : un canal spécifique à la relation professionnelle, et un canal réservé aux personnes en difficulté (CARE), qui propose un accompagnement renforcé.



À compter de juillet, un transfert d'appels téléphoniques a progressivement été mis en place avec le réseau FAIRE. Son objectif : permettre aux espaces conseils de ce réseau de transférer des appels aux agents du centre d'appels de l'Anah.

COMMENT L'ANAH PROTÈGE-T-ELLE SES USAGERS FACE AUX FRAUDES ?

Dans le cadre de MaPrimeRénov', le dispositif de lutte contre la fraude s'appuie sur deux approches complémentaires : **des campagnes de sensibilisation et un processus de détection**. Ce dernier repose sur des contrôles ciblés sur l'ensemble de la chaîne (instruction, décision, paiement), des contrôles approfondis sur place et sur pièce, une analyse a posteriori pour identifier les différents schémas de fraude et le traitement des signalements effectués par les instructeurs. **Un exemple : fin 2021, une fraude sur l'utilisation de RIB falsifiés a été repérée et des mesures correctives ont rapidement pu être mises en œuvre.**

Par ailleurs, l'Anah participe activement aux **travaux du groupe interministériel de lutte contre la fraude**, avec la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) et la Direction générale des finances publiques (DGFIP).

5 400
appels par jour

2 000
formulaires de contact
par jour



ANIMATION ET ANCRAGE TERRITORIAL : ÊTRE AUX CÔTÉS DES ACTEURS DE TERRAIN

ALAIN BROSSAIS

Directeur des stratégies
et des relations territoriales
de l'Anah

L'année 2021 a été marquée par l'amplification de la rénovation énergétique, à travers la massification des aides. En plus des dispositifs d'intervention dans les territoires, l'Anah déploie ainsi MaPrimeRénov', ouverte à tous les propriétaires. Dans ce contexte, les services de l'Agence proposant une expertise aux territoires sont amenés à se développer, pour répondre à une demande d'informations plus importante.

L'ACTION DE L'ANAH SE CARACTÉRISE PAR UNE ADAPTATION CONSTANTE AUX BESOINS DES TERRITOIRES ET DE LEURS HABITANTS. COMMENT CET ANCRAGE TERRITORIAL DES AIDES ET DES DISPOSITIFS S'EST-IL CONCRÉTISÉ EN 2021 ?

2021 a été l'année de l'amplification de la rénovation énergétique. On constate une forte attente des ménages associée à une dynamique locale soutenue, notamment à travers le développement des Maisons de l'habitat dans les collectivités, les sollicitations d'élus vis-à-vis des services et expertises de l'Anah.

En plus des dispositifs d'intervention dans les territoires (PIG, OPAH), l'Anah déploie aujourd'hui MaPrimeRénov', selon deux approches, soit des aides par geste (un changement de chauffage, par exemple), soit des forfaits de rénovation globale (changement de chauffage, d'isolation et de ventilation).

Les deux modes d'intervention sont complémentaires. **C'est là une vraie nouveauté que d'avoir, sur chaque territoire, une offre de service public coordonnée et harmonisée pour l'amélioration de la performance énergétique des logements**, qui s'adresse à tous les habitants.

« C'est une vraie nouveauté : sur chaque territoire, désormais, une offre de services public de la rénovation énergétique s'adresse à tous les habitants. »

Il faut également noter que **plus des deux tiers des aides financières de l'Anah soutiennent des ménages modestes, voire très modestes** : la vocation sociale de l'Agence s'est donc consolidée en 2021, et ce sur l'ensemble du territoire.

L'ANAH APPORTE ÉGALEMENT UNE EXPERTISE AUX ACTEURS DE TERRAIN SUR SES DISPOSITIFS. QUELLES ONT ÉTÉ, SUR CE POINT, LES ACTIONS REMARQUABLES CETTE ANNÉE ?

En 2021, **l'expertise apportée par l'Agence aux différents acteurs a pu reprendre progressivement en présentiel**, dans le respect des consignes sanitaires.

La Journée du réseau a, par exemple, permis un échange avec les services déconcentrés de l'État sur les grands enjeux de l'année, avec des points d'étape sur les grands programmes nationaux et un webinaire thématique sur la rénovation énergétique.

En 2021, le Club Instructeurs, dédié au partage de la réglementation adoptée en Conseil d'administration de l'Anah, a rassemblé en distanciel entre 15 et 30 participants à chaque séance. Ainsi, **les nouveaux délégués de type 3, pour les collectivités concernées au 1^{er} janvier 2022, ont pu être formés sur l'instruction et le paiement des aides.**

Concernant la gestion budgétaire, **le nouveau pilotage de France Rénov' par l'Anah a longuement été abordé lors des réunions avec les référents DREAL** (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement).

Les Rencontres nationales de l'Ademe en septembre 2021 ont, pour leur part, été l'occasion d'un échange entre la direction des stratégies et des relations territoriales de l'Anah et le réseau FAIRE, étape importante dans la mise en place de France Rénov'.

Enfin, en interne, **une foire aux questions interactive à disposition des instructeurs** a été enrichie et restructurée en 2021, pour les aider dans le traitement des dossiers.

Par ailleurs, **un outil d'animation du réseau** a été ouvert, au sein d'Extranah, aux services déconcentrés de l'État.

COMMENT FONCTIONNE LE SERVICE DE CONSEIL ET D'APPUI AUX TERRITOIRES (SCAT) DE VOTRE DIRECTION, ET QUELLES ONT ÉTÉ SES AVANÇÉES MAJEURES EN 2021 ?

Le travail de ce service consiste, de manière générale, en **un appui individualisé des Conseillers en stratégie territoriale (CST)** quand des difficultés sont rencontrées sur le terrain. Ils accompagnent notamment les élus et les acteurs au déploiement des outils d'intervention de l'Anah.

Cette année a marqué la reprise des déplacements des conseillers, avec la reprise des visites de sites – suspendues pendant la crise sanitaire – et des contacts plus directs avec les élus.

À partir de septembre, les conseillers ont participé à **l'animation régionale** et aux **réunions du réseau du Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique (SARE)**, entérinant ainsi le rapprochement avec l'Ademe dans le cadre de France Rénov'.

« C'est là une vraie nouveauté que d'avoir, sur chaque territoire, une offre de service public coordonnée et harmonisée pour l'amélioration de la performance énergétique des logements, qui s'adresse à tous les habitants. »



PARTIE 3

L'ANAH DANS LES PROGRAMMES NATIONAUX : DES ACTEURS DE TERRAIN MOBILISÉS

AGIR CONTRE
L'HABITAT INDIGNE

P. 36

MASSIFIER LA RÉNOVATION
ÉNERGÉTIQUE

P. 38

SOUTENIR
LES COPROPRIÉTÉS
EN DIFFICULTÉ

P. 40

REDYNAMISER
LE CŒUR DES VILLES

P. 44

RENDRE ACCESSIBLE
LE PARC LOCATIF PRIVÉ

P. 48

ACCOMPAGNER
LA PERTE D'AUTONOMIE

P. 50

HUMANISER
LES STRUCTURES
D'HÉBERGEMENT

P. 52



PARTIE 1

AGIR CONTRE L'HABITAT INDIGNE

En 2021, le traitement de l'habitat indigne et très dégradé par des interventions de recyclage foncier a connu une forte dynamique, participant à la requalification des centres-villes dans des territoires de plus en plus diversifiés.

LE RECYCLAGE FONCIER EN FORTE HAUSSE

L'année 2021 a été marquée par la **consommation de l'intégralité de l'enveloppe budgétaire RHI-Thirori***. Pour ces aides – destinées aux collectivités, bailleurs sociaux et aux aménageurs dans le cadre de recyclage d'îlots – la demande est en forte croissance. Cela traduit **un intérêt grandissant dans toutes les collectivités, en zone urbaine comme en zone rurale, pour la redynamisation des centres-villes et centres-anciens**. Cette croissance de consommation budgétaire a doublé en cinq ans, passant de 6,9 M€ en 2017 à 15 M€ en 2021 et a été fléchée sur une plus grande diversité de collectivités.

C'est notamment lié à la dynamique des programmes nationaux **Action Cœur de Ville** (lancement en 2018) et **Petites villes de demain** (depuis 2020), qui se sont emparés de ces problématiques et concentrent **23 % des financements RHI-Thirori**, alors qu'ils représentaient 7 % en 2018. Plus de 40 % des opérations présentées en 2021 sont effectivement situées dans des villes moyennes et rurales, alors qu'il y a quelques années les métropoles mobilisaient une grande partie de ces financements.

CHIFFRES CLÉS

15 272

LOGEMENTS RÉNOVÉS EN 2021
DONT 5 193 RÉNOVATIONS
ÉNERGÉTIQUES GLOBALES

166,6

MILLIONS D'EUROS D'AIDES

EN PLUS DES AIDES AUX TRAVAUX :

14,9

MILLIONS D'EUROS POUR FINANCER
36 OPÉRATIONS DE RÉSORPTION
DE L'HABITAT INSALUBRE

« L'intérêt des dispositifs de recyclage foncier est multiple : lutter contre le mal-logement, proposer une offre de logements adaptée aux besoins locaux, redessiner le paysage urbain et contribuer à relancer l'attractivité des centres-bourgs. »

Florence Désille — Chargée de mission habitat indigne à la Direction de l'expertise et des politiques publiques de l'Anah

LA CRÉATION D'UN NOUVEL OUTIL POUR L'INSTRUCTION DES DOSSIERS RHI-THIRORI

Depuis 2018, une soixantaine de dossiers en moyenne font l'objet d'une instruction pour un passage en CNLHI (Commission nationale pour la lutte contre l'habitat indigne), instance qui donne son avis sur les demandes de subventions et les clôtures d'opérations. **Afin de sécuriser, simplifier et massifier l'instruction des dossiers, un nouvel outil a été créé.** Ce fichier d'instruction est mis en ligne sur le site de l'Extranah accompagné d'un tutoriel, afin d'accompagner les collectivités, les opérateurs et les services déconcentrés de l'État dans la prise en main.



UN APPUI CONSTANT AUX TERRITOIRES

L'Agence accompagne les territoires sur toute la France métropolitaine afin de les aider à monter en compétence sur les dispositifs RHI-Thirori. **Les formations concernent notamment les territoires initiant leurs premières opérations ou rencontrant des difficultés.** En 2020, les formations avaient dû être annulées dans un contexte de crise sanitaire.

L'année 2021 n'aura pas permis un retour à la normale, en raison de nouveaux épisodes épidémiques : **une seule formation a pu être réalisée, au centre de valorisation des ressources humaines de Mâcon**, avec 18 participants. Les retours ont cependant été très positifs. De même, **neuf déplacements sur différents sites** (Lot, Ariège, Nord, Aisne, Alpes-de-Haute-Provence) ont pu être réalisés.

UN TRAVAIL DE FOND SUR LES SUPPORTS DE COMMUNICATION

La montée en compétences des acteurs se poursuit parallèlement à la dynamique des financements. Un travail de fond a ainsi été mené en 2021 sur la rédaction de supports de communication :

- **Un guide sur les outils RHI-Thirori à destination des techniciens** (DDT/M et collectivités). Il explique concrètement comment mener une opération en sollicitant les différentes procédures. L'objectif est **d'aider les territoires à articuler les demandes de subventions en fonction de l'avancement du projet.**
- **Des fiches sur les outils LHI** (lutte contre l'habitat indigne) de l'Anah et des **retours d'expériences** sur des projets exemplaires. L'objectif est de **donner une visibilité à la boîte à outils LHI de l'Anah** et d'illustrer, à partir de dossiers travaux réalisés et financés, les outils à utiliser selon la situation.

* Résorption de l'habitat insalubre irrémédiable ou traitement de l'habitat insalubre rémédiabable ou dangereux et des opérations de restauration immobilière.

PARTIE 2

MASSIFIER LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Avec une satisfaction globale proche de 90%, MaPrimeRénov' s'est imposée en 2021 comme une aide incontournable pour la rénovation énergétique en France.

Sur ce champ d'intervention, plus de 2 milliards d'euros d'aides ont été distribués. Une dynamique impulsée par le plan de relance, qui participe à la relance économique et à l'atteinte des objectifs environnementaux.

MAPRIMERÉNOV' : L'OUVERTURE À TOUS LES MÉNAGES

Début 2021, MaPrimeRénov' a été ouverte à tous les ménages ainsi qu'aux copropriétés avant un élargissement aux propriétaires bailleurs, en juillet. Cette montée en puissance, permise par les crédits alloués dans le cadre du plan de relance, a impliqué un certain nombre d'adaptations.

CHIFFRES CLÉS

MaPrimeRénov' en 2021

644 073

LOGEMENTS RÉNOVÉS



2,06

MILLIARDS D'EUROS D'AIDES

12 500

DOSSIERS TRAITÉS PAR SEMAINE,
DANS UN DÉLAI MOYEN DE 15 JOURS OUVRÉS

Habiter Mieux Sérénité

45 226

LOGEMENTS RÉNOVÉS



646,5

MILLIONS D'EUROS D'AIDES

50%

DE GAIN ÉNERGÉTIQUE EN MOYENNE

MAPRIMERÉNOV' : UNE AIDE PLÉBISCITÉE

Depuis la mise en place de MaPrimeRénov' en 2020, **1 million de logements ont été rénovés**. En 2021, 770 000 dossiers ont été déposés et 644 073 primes ont été accordées. Avec une satisfaction globale proche de 90%, le dispositif s'est imposé dans le paysage des aides à la rénovation énergétique.

➤ DÉCOUVREZ LA GAMME D'AIDES MAPRIMERÉNOV' EN CONSULTANT LE GUIDE DES AIDES SUR LE [SITE DE L'ANAH](#)

HABITER MIEUX : UNE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE GLOBALE

Une évaluation d'Habiter Mieux, programme de rénovation énergétique pour les ménages modestes, a été conduite sur toute l'année 2021. À noter : **la moitié des ménages réalise des travaux auxquels ils n'avaient pas pensé initialement**, grâce à l'accompagnement proposé par un opérateur conseil. Après travaux, **le gain énergétique moyen est de 50%**.

En 2022, MaPrimeRénov' Sérénité remplace Habiter Mieux Sérénité avec des financements plus avantageux grâce au cumul avec les CEE (Certificats d'économie d'énergie) et un accompagnement toujours personnalisé.

LE RÔLE ESSENTIEL DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Fait important dans la réussite du dispositif Habiter Mieux : **les collectivités locales participent en moyenne à hauteur de 10% au cofinancement des travaux**. 77% des projets de rénovation ont été financés dans le cadre d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) contractualisées avec les collectivités, soit une hausse de 7% par rapport à 2020.



« L'objectif initial de MaPrimeRénov' était de rendre les aides à la rénovation énergétique plus justes et plus simples pour tous. Un an après sa mise en place, le pari est gagné : 66 % des bénéficiaires n'auraient pas réalisé de travaux sans la prime. De plus, 89 % des projets concernent des rénovations "décarbonées" (électrique, biomasse, géothermie) permettant, à terme, de sortir des énergies fossiles. »

Simon Corteville — Responsable rénovation énergétique et politiques sociales à la Direction de l'expertise et des politiques publiques de l'Anah

PARTIE 3

SOUTENIR LES COPROPRIÉTÉS EN DIFFICULTÉ

Le plan Initiative Copropriétés est entré en phase d'accélération en 2021, notamment grâce aux crédits alloués dans le cadre du plan de relance. Parallèlement, MaPrimeRénov' Copropriété complète l'effort de rénovation énergétique de l'ensemble des copropriétés.

CHIFFRES CLÉS



Plan Initiative Copropriétés

32 781

LOGEMENTS EN COPROPRIÉTÉS
RÉNOVÉS EN 2021

16

TERRITOIRES EN SUIVI NATIONAL
(DONT 2 NOUVEAUX SITES)

DEPUIS LE DÉBUT DU PROGRAMME :

71 495

LOGEMENTS RÉNOVÉS

Le registre des copropriétés

501 646

COPROPRIÉTÉS IMMATRICULÉES

➔ [RETROUVEZ LE RECUEIL DU PLAN INITIATIVE COPROPRIÉTÉS
SUR LE SITE DE L'ANAH](#)

L'ACCÉLÉRATION DU PLAN INITIATIVE COPROPRIÉTÉS

Lancé en 2018, le plan Initiative Copropriétés (PIC) a pour objectif de **proposer aux territoires des solutions sur mesure afin d'enrayer les difficultés rencontrées dans les copropriétés dégradées**. Piloté par l'Anah, le PIC a déjà permis la rénovation de 71 495 logements.

En 2021, le programme a connu une phase d'amplification : **ses moyens ont été doublés grâce aux crédits du plan France Relance**. Le budget d'aides de l'Anah s'est établi à 182,2 millions d'euros.

Parallèlement, **MaPrimeRénov' Copropriété – qui a remplacé Habiter Mieux Copropriété – complète désormais l'effort de rénovation énergétique de l'ensemble des copropriétés**, et non plus uniquement des copropriétés dégradées. Au total, en 2021, 32 781 logements en copropriétés ont ainsi été rénovés dans le cadre de la massification de la rénovation énergétique, soit 83 millions d'euros d'aides distribuées.



Un webinaire « Paroles d'acteurs et d'actrices des copropriétés »

En 2021, un webinaire sur la thématique de la gestion urbaine de proximité a été organisé, à destination des personnes inscrites au club PIC (directions départementales des territoires, collectivités, partenaires nationaux et opérateurs). Il avait pour objectif de faire parler des acteurs intervenant dans le champ des copropriétés et de faire découvrir leurs métiers. 60 entités différentes, en moyenne, y ont participé.

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE : LE RÉVEIL DES COPROPRIÉTÉS

Des chantiers emblématiques du plan Initiative Copropriétés ont été lancés en 2021 avec, par exemple, les travaux de rénovation de la tour Neptune de Mantes-la-Jolie et de la copropriété Les Mouettes à Vaulx-en-Velin.

À noter : **10% des copropriétés en suivi national et régional du PIC ont, à ce jour, voté leur plan de rénovation énergétique, bénéficiant de MaPrimeRénov' Copropriété**.

UN PARTENARIAT CONSTRUCTIF AVEC CDC HABITAT

La signature d'une convention entre l'Anah et CDC Habitat permet, depuis 2019, d'accélérer la mise en œuvre du plan Initiative Copropriétés par la réalisation de missions de rachat, de gestion et de portage de lots, à la demande des acteurs locaux ou de l'Agence.

Un exemple d'intervention : à Mulhouse, une convention d'urgence a été signée fin 2019 entre CDC Habitat social et la Ville, concernant cinq copropriétés dégradées au sein du quartier des Coteaux, classé Politique de la Ville. Un chef de projet a été recruté localement afin de gérer la mise en application de la convention d'urgence. **Fin 2021, 25 logements avaient d'ores et déjà été rachetés par CDC Habitat sur les 45 que prévoit la convention**.

PARTIE 3
SOUTENIR LES COPROPRIÉTÉS
EN DIFFICULTÉ

Exemples d'interventions

TRAVAUX D'URGENCE, À GRIGNY

Depuis 2018, Grigny 2 fait partie des 14 sites en suivi national du PIC. Dans le cadre du plan France Relance, un budget de 44,5 M€ (dont une enveloppe supplémentaire de 7 M€) a été alloué pour le financement à 100% des travaux d'urgence. Objectifs : la mise en sécurité et l'amélioration du cadre de vie des habitants.

Pour une partie des logements, ces travaux d'urgence, débutés en 2021, consistent en la réfection des espaces bâtis extérieurs, la rénovation des parties communes et des réseaux de services des copropriétés. **Les travaux sur l'ensemble des copropriétés seront lancés avant fin 2022.**

Grigny bénéficie également de la Gestion Urbaine de Proximité (GUP), ce qui permet d'ores et déjà d'intervenir sur les espaces extérieurs et d'améliorer le cadre de vie des habitants.

44,5

MILLIONS D'EUROS ALLOUÉS
POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX
D'URGENCE À GRIGNY 2 (ESSONNE)

L'OUTIL DE CARENCE, À SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY

À Saint-Étienne-du-Rouvray (Seine-Maritime), la barre Sorano a été démolie et la copropriété Robespierre entre dans la phase de transformation grâce au dispositif de carence qui permet le financement du déficit foncier de l'opération, soit un montant global de 15,5 millions d'euros de subventions.

Les autres copropriétés du quartier ne sont pas oubliées et s'inscrivent dans une opération de requalification des copropriétés dégradées (ORCOD) qui va permettre de réhabiliter et de redresser l'ensemble des copropriétés du quartier Robespierre (800 logements répartis dans 8 copropriétés).

SIGNATURE DU DÉCRET ORCOD-IN À NÎMES

Construites au début des années 1970 pour accueillir des fonctionnaires et des familles de la classe moyenne, la Galerie Richard Wagner (430 logements) et la résidence du Soleil Levant (500 logements) accueillent aujourd'hui de nombreuses familles en difficulté.

La signature du décret ORCOD-IN, début 2022, va permettre de lancer la requalification de 12 copropriétés dégradées, grâce à un travail partenarial des différents acteurs.



« La dynamique de rénovation des copropriétés dégradées est aujourd'hui bien enclenchée. L'Anah poursuit son engagement aux côtés des territoires dans des projets ambitieux, dont l'objectif est toujours de s'ajuster au mieux aux besoins locaux. »

Sébastien Catté-Wagner — Directeur du programme Plan national de traitement des copropriétés fragiles et en difficulté à la direction de l'expertise et des politiques publiques de l'Anah

PARTIE 4

REDYNAMISER LE CŒUR DES VILLES

Entré en pleine phase opérationnelle, avec des interventions et des financements consolidés, le programme Action Cœur de Ville piloté par l'ANCT a été prolongé de cinq ans pour intégrer le temps des projets et de nouveaux enjeux. Dans son sillage, le programme plus récent, Petites villes de demain, se structure en déployant expertises, conseil et formations. Un objectif pour l'Anah : faire connaître et mobiliser sa boîte à outils.

CHIFFRES CLÉS

Action Cœur de Ville

222

TERRITOIRES ENGAGÉS,
128 OPAH-RU*AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

139

CHEFS DE PROJET FINANCÉS

DEPUIS LE DÉBUT DU PROGRAMME EN 2018 :

52 504

LOGEMENTS SUBVENTIONNÉS

62 872

LOGEMENTS RÉNOVÉS AVEC MAPRIMERÉNOV'

Petites villes de demain

PLUS DE

1 600

TERRITOIRES DÉSIGNÉS,
201 OPAH-RU

145

CHEFS DE PROJETS FINANCÉS

DEPUIS LE DÉBUT DU PROGRAMME EN 2020 :

15 780

LOGEMENTS SUBVENTIONNÉS

* Opération programmée d'amélioration de l'habitat
de renouvellement urbain.

ACTION CŒUR DE VILLE : UNE DYNAMIQUE GLOBALE EST LANCÉE

Initié en 2018, ce programme intégrateur piloté par l'ANCT (Agence nationale de la Cohésion des territoires) est entré en phase opérationnelle. **L'intervention sur l'habitat privé est une des composantes essentielles de la revitalisation des centres-bourgs et plus largement de ces villes et de leur territoire.**

Si les deux premières années ont été consacrées à l'élaboration de la stratégie articulant des actions incitatives (vers les propriétaires) et coercitives (menées par les collectivités), **la phase amorcée en 2021 est celle du « passage à l'acte » opérationnel de suivi et d'animation des OPAH-RU (renouvellement urbain).**

Cette dynamique concentrant des moyens et croisant des champs d'intervention (habitat, commerces, espaces publics, services et équipements...) **a permis de renforcer la confiance dans le marché immobilier des villes moyennes**, comme l'atteste le baromètre établi par l'ANCT et le nombre croissant de logements rénovés et de financements (à l'échelle de la ville mais aussi de l'EPCI).



« Dans ces deux programmes, l'action de l'Anah contribue à une dynamique globale qui fédère de multiples acteurs et consolide sur le long terme des financements. Cela crée de la valeur patrimoniale, qu'elle soit publique ou privée, et redonne une visibilité notamment auprès des investisseurs. Cette logique intégrée est efficace puisque totalement inscrite dans les politiques nationales de sobriété foncière. En travaillant en mode projet, les acteurs renforcent la transversalité et la complémentarité de leurs actions. »

Véronique Tirant — Responsable quartiers anciens et aménagement
à la Direction de l'expertise et des politiques publiques de l'Anah

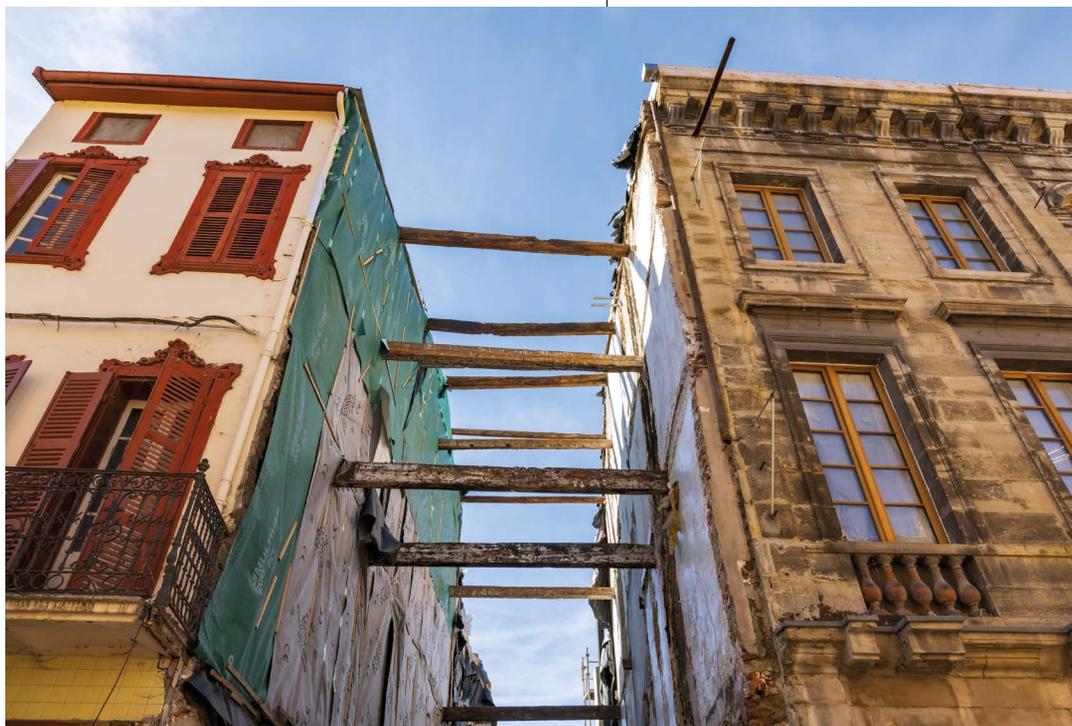
En soutien à ces opérations, l'Anah finance – dans le cadre d'une OPAH-RU ou OPAH-CD (copropriétés dégradées) – un poste de chef de projet chargé de piloter les actions, de mobiliser les aides et de coordonner les acteurs. En 2021, 139 postes de chef de projet ont ainsi été financés par l'Anah.

Lors de la Journée nationale Action Cœur de Ville du 7 septembre à la Cité de l'architecture et du patrimoine à Paris, **le président de la République Emmanuel Macron a annoncé le prolongement du programme pour cinq ans**. Ceci pour tenir compte du temps des projets mais aussi pour l'amplifier, l'enrichir et l'élargir, en accompagnant notamment les villes moyennes à relever le défi des trois grandes transitions : écologique, démographique et économique.

Par ailleurs, **les partenariats de l'Anah avec d'autres acteurs se sont consolidés** : par exemple, la combinaison des financements avec la Banque des territoires en matière d'ingénierie.

Le cofinancement : l'exemple d'une réhabilitation en maîtrise d'ouvrage d'insertion à Montbéliard (25)

En avril 2021 s'est achevée à Montbéliard une opération de réhabilitation d'un immeuble du centre-ville datant du XIX^e siècle. Dans le cadre du programme Action Cœur de Ville et des programmes nationaux Logement d'abord et Logement accompagné, le financement a fait l'objet de deux dossiers de subvention auprès de l'Anah, respectivement pour six logements conventionnés dont quatre sociaux et deux logements très sociaux. Action Logement a obtenu, en accord avec l'association ARIAL en charge des travaux et en contrepartie de ses financements, des réservations locatives sur quatre appartements, au bénéfice du Service d'entraide protestant (SEP).



« L'Anah propose une offre à la carte, construite en concertation avec les collectivités, pour être au plus près des attentes des territoires et des habitants. Les programmes Action Cœur de Ville et Petites villes de demain proposent une boîte à outils dont les collectivités peuvent se saisir en fonction de leurs besoins. Leurs retombées sont très positives : ils ont insufflé de réelles dynamiques dans les territoires. Dans le programme Action Cœur de Ville, les logements bénéficiant de subventions Anah sont deux fois plus nombreux que dans les villes qui ne se sont pas engagées dans le programme. »

Jessica Brouard-Masson — Directrice de l'expertise et des politiques publiques à l'Anah

PETITES VILLES DE DEMAIN : UN AMORÇAGE RÉUSSI

Lancé en octobre 2020 et piloté par l'ANCT, ce programme ambitionne de **donner aux communes de moins de 20 000 habitants, exerçant des fonctions de centralité et présentant des signes de fragilité**, les moyens de concrétiser leurs projets de revitalisation. Plus de 1 600 villes sont concernées.

Véritable outil de la relance au service des territoires, **Petites villes de demain est aujourd'hui entré en phase préopérationnelle**. La quasi-totalité des conventions d'adhésion ayant été signées, les collectivités s'engagent dans la définition de leur projet de revitalisation, animé par des chefs de projets dont **145 ont été cofinancés par l'Anah** (la phase de recrutement se poursuivra en 2022). Ce projet partagé sera concrétisé et décliné en actions dans une convention d'Opération de revitalisation territoriale (ORT).

Pour les accompagner, des sessions de formation ont été organisées en 2021 par l'ANCT et la Banque des territoires, en partenariat avec l'Anah. Leur objectif : **donner aux chefs de projets un socle de connaissances et un éclairage méthodologique pour élaborer puis conduire une stratégie tenant compte des spécificités et des enjeux de leur territoire**.

Cette acculturation aux outils et financements de l'Anah s'est également traduite par **une participation au congrès de l'Association des petites villes de France (APVF)** afin de faire connaître des dispositifs de lutte contre l'habitat indigne ou dégradé (RHI-Thirori), d'accès social à la propriété (VIR : Vente d'immeubles à rénover) ou de conventionnement en centre ancien (DIIF : Dispositif d'intervention immobilière et foncière).

PARTIE 5

RENDRE ACCESSIBLE LE PARC LOCATIF PRIVÉ

En 2021, le conventionnement avec travaux a poursuivi sa dynamique positive, avec d'excellents résultats.

L'année a aussi été marquée par la préparation de la réforme du dispositif Louer Abordable et par les évolutions réglementaires concernant la performance énergétique.

CHIFFRES CLÉS

4 482

LOGEMENTS RÉNOVÉS
ET CONVENTIONNÉS

3 889

LOGEMENTS CONVENTIONNÉS
SANS TRAVAUX

91,3

MILLIONS D'EUROS D'AIDES

3 889

LOGEMENTS CONVENTIONNÉS
SANS TRAVAUX

DES CHIFFRES EN HAUSSE POUR LA RÉNOVATION DES LOGEMENTS

Le nombre de logements locatifs rénovés est passé de 4 077 en 2020 à près de 4 500, en 2021, poursuivant la dynamique initiée depuis 2019. En sus, 3 889 logements ont fait l'objet d'un conventionnement sans travaux en 2021. **Depuis 2017, près de 48 000 logements ont été conventionnés afin de mobiliser utilement le parc privé à des fins sociales** dans le cadre du programme Logement d'abord, dont 8 371 en 2021.

DES ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES EN MATIÈRE DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

La règle d'écoconditionnalité issue de la loi Climat et Résilience pose un calendrier en termes d'interdiction de mise en location des logements : en 2025, les logements étiquetés G seront interdits à la location. En 2028, l'exclusion concernera également les logements étiquetés F. **Cette écoconditionnalité conduit de nombreux propriétaires à engager des travaux de rénovation énergétique.**

LOC'AVANTAGES REMPLACE LOUER ABORDABLE

En 2021, l'Anah a collaboré avec le ministère du Logement sur la **réforme du dispositif Louer Abordable**. Elle a contribué à l'évolution du dispositif en apportant ses éléments de constat. Ainsi, la **baisse constante, depuis 2017, du nombre de logements conventionnés** en stock (150 000 logements en 2017, contre 100 000 en 2022), a souligné le désintérêt progressif pour ce produit. Autre constat porté par l'Anah : la **sous-utilisation du conventionnement en secteur très tendu**.

Par ailleurs, le dispositif Louer Abordable pouvait induire des effets d'aubaine pour certains propriétaires, avec des loyers parfois alignés sur les prix du marché, ce qui ne répondait pas à son objectif social initial. Plus globalement, le dispositif souffrait d'un manque de lisibilité et était perçu par les bailleurs comme trop complexe.

Le nouveau dispositif Loc'Avantages conjugue plus finement les intérêts des propriétaires et l'intérêt général. L'objectif est de **mobiliser davantage de logements à destination des ménages aux revenus modestes**. Loc'Avantages permet ainsi aux propriétaires de bénéficier d'une réduction d'impôts, s'ils mettent en location leur logement à un niveau de loyer inférieur au prix du marché. Cette incitation à la mise en location de biens existants contribue à la **lutte contre la vacance des logements**.

PLAN NATIONAL DE LUTTE CONTRE LES LOGEMENTS VACANTS : ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS

L'Anah coanime le **plan national de lutte contre les logements vacants**, aux côtés du ministère et du Réseau national des collectivités mobilisées contre le logement vacant (RNCLV), dans une logique d'accompagnement des collectivités qui souhaitent s'engager sur cet enjeu. Sur les 44 collectivités sélectionnées par le plan pour bénéficier d'aides à l'ingénierie, 33 d'entre elles ont bénéficié des aides de l'Agence en 2021.

« En combinant les avantages du conventionnement des logements, renforcés avec l'intermédiation locative, et les possibilités d'aides aux travaux de rénovation, on rend le dispositif plus attractif, plus simple et plus sécurisant pour les bailleurs, tout en répondant davantage aux objectifs sociaux : tout le monde est gagnant. »

Christine Bour — Chargée de mission politiques bailleurs et lutte contre la précarité, à la Direction de l'expertise et des politiques publiques de l'Anah



Loc'Avantages, plus simple et plus avantageux

Loc'Avantages permet d'agir sur plusieurs causes de la vacance : remise aux normes des logements, fidélisation des locataires, sécurisation et simplification de la gestion locative.

Par ailleurs, le dispositif s'inscrit pleinement dans le plan Logement d'abord, porté par la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (Dihal), notamment pour ce qui concerne le conventionnement le plus social ou encore l'intermédiation locative.

Enfin, Loc'Avantages contribue aux objectifs de revitalisation des centres anciens de villes petites et moyennes, dans le cadre des programmes Action Cœur de Ville et Petites villes de demain.

PARTIE 6

ACCOMPAGNER LA PERTE D'AUTONOMIE

C'est l'un des enjeux forts de l'Anah : financer l'adaptation des logements pour les personnes en perte d'autonomie afin qu'elles puissent continuer à vivre à leur domicile dans les meilleures conditions. En 2021, le nombre de rénovations a dépassé les prévisions, un dynamisme qui conduit à réévaluer les objectifs pour l'année 2022.

CHIFFRES CLÉS

26 802

LOGEMENTS RÉNOVÉS

86,7

MILLIONS D'EUROS D'AIDES

23 244

LOGEMENTS RÉNOVÉS DANS LE CADRE DU MAINTIEN À DOMICILE (74,3 M€)

2 994

LOGEMENTS RÉNOVÉS DANS LE CADRE DU HANDICAP (12,3 M€)

564

LOGEMENTS RÉNOVÉS DANS LE CADRE DE L'ACCESSIBILITÉ DE L'IMMEUBLE (0,1 M€)

L'ANAH, ACTEUR DE LA TRANSITION DÉMOGRAPHIQUE

L'Anah poursuit et renforce ses engagements en termes d'adaptation des logements au grand âge et au handicap. L'année 2021 s'est ainsi caractérisée par une forte progression en matière d'accompagnement de la rénovation de ce type de logements. **26 802 logements ont été rénovés dans le cadre de l'adaptation des logements à la perte d'autonomie**, pour un montant d'aides s'élevant à 86,7 millions d'euros.

Pour rappel, l'objectif affiché pour l'année 2021 était de 20 000 logements rénovés. **Les résultats se situent donc bien au-dessus des objectifs initiaux, ce qui a permis à l'Anah de réévaluer l'objectif fixé pour 2022 à 24 000 logements.** L'Agence confirme ainsi son rôle moteur dans la transition démographique du pays.

UN TRAVAIL DE FOND SUR LA SIMPLIFICATION ET LA MASSIFICATION DES AIDES

En lien avec la Direction interministérielle de la transformation publique (DITP), aux côtés du ministère du Logement et de la Caisse nationale de l'assurance vieillesse (Cnav), l'Anah a apporté sa contribution aux travaux de simplification et de massification des aides consacrées à la perte d'autonomie qui doivent conduire à la mise en place de MaPrimeAdapt'.

➤ DÉCOUVREZ LE GUIDE DES AIDES À L'AUTONOMIE
SUR LE SITE DE L'ANAH

« L'action de l'Anah a été saluée dans le cadre du rapport interministériel de Luc Broussy sur l'adaptation des logements, des villes, des mobilités et des territoires à la transition démographique remis en mai 2021. »

Jessica Brouard-Masson — Directrice de l'expertise
et des politiques publiques de l'Anah



PARTIE 7

HUMANISER LES STRUCTURES D'HÉBERGEMENT

L'année 2021 a été une année exceptionnelle en matière d'amélioration de la qualité d'accueil des structures d'hébergement, grâce aux crédits alloués dans le cadre du plan France Relance. Au-delà de cette dynamique forte, la demande est, elle aussi, en constante hausse de la part des structures.

CHIFFRES CLÉS

20,3

MILLIONS D'EUROS ALLOUÉS

29

ÉTABLISSEMENTS FINANCÉS
(+20% PAR RAPPORT À 2020)

1 292

PLACES D'HÉBERGEMENT AMÉLIORÉES
EN 2021 (+75% PAR RAPPORT À 2020)

TRAVAUX D'HUMANISATION DES CENTRES D'HÉBERGEMENT : UNE ANNÉE EXCEPTIONNELLE

Les crédits alloués dans le cadre de France Relance pour l'humanisation des structures d'hébergement se sont élevés à 11 M€ en 2021. Une enveloppe conséquente à laquelle s'est ajouté un financement supplémentaire de 9,7 M€ en fin d'année.

Près de 1 300 places d'hébergement ont ainsi pu être améliorées en 2021. Un chiffre à mettre en perspective avec les 800 places humanisées annuellement (hors plan de relance). Du côté des structures, les demandes ont également évolué. Auparavant, elles concernaient, pour l'essentiel, des personnes seules ou en couple. Aujourd'hui, elles portent davantage sur les femmes seules et les familles avec enfants. **Cette évolution de la démographie a un impact sur les demandes de rénovation afin d'adapter les espaces.**

UN PARTENARIAT AVEC LES INSTANCES INTERMINISTÉRIELLES

Un travail de partenariat a été réalisé en 2021 au niveau interministériel, afin de mettre en cohérence les travaux réalisés et les projets sociaux : en collaboration avec la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (Dihal), l'Anah met tout en œuvre pour répondre aux objectifs sociaux de chaque projet.

Un exemple d'opération particulière : « La Boulangerie », à Paris

L'opération d'humanisation des conditions d'accueil du centre d'hébergement « La Boulangerie », à Paris, a été financée en 2021. Situé dans le 18^{ème} arrondissement, ce centre de 436 places, ancien bâtiment industriel, présentait des conditions d'accueil très dégradées. Des travaux de réhabilitation seront effectués au rez-de-chaussée, 1^{er} et 2^e étages de l'immeuble : réaménagement des espaces nuit, réorganisation des flux de circulation, amélioration du confort thermique du bâtiment (isolation, chauffage, ventilation), et mise en conformité électrique.

ENCOURAGER LES PETITES STRUCTURES

En 2021, sept petites structures (de 15 places maximum) ont bénéficié de crédits du plan France Relance pour réaliser des travaux d'amélioration de l'accueil, représentant 63 places (742 661 € de subventions).

Ces travaux ont été réalisés grâce à une majoration des taux de subvention (jusqu'à 90% du coût TTC des travaux subventionnables) et des plafonds de subvention (dans la limite de 17 500 € de subventions par place, et 26 500 € en Île-de-France). Cette dernière mesure avait été décidée en Conseil d'administration de l'Anah du 20 décembre 2020.

“Dans le cadre des travaux d'amélioration des structures d'hébergement, la volonté de l'Anah est d'apporter un appui aux associations via son réseau local, afin de les accompagner le plus étroitement possible dans le montage de leurs projets”.

Christine Bour — Chargée de mission politiques bailleurs et lutte contre la précarité, à la direction de l'expertise et des politiques publiques



RAPPORT DE GESTION

BILAN DE LA CONSOMMATION DES AIDES DE L'AGENCE

PAGE 57

LA RÉPARTITION TERRITORIALE DES AIDES

PAGE 68

LES BÉNÉFICIAIRES : RÉPARTITION DES AIDES

PAGE 58

BILAN DE L'ACTIVITÉ EN SECTEURS PROGRAMMÉ ET DIFFUS

PAGE 71

LES PRIORITÉS D'ACTION POUR L'AMÉLIORATION DU PARC PRIVÉ

PAGE 62

BUDGET 2021 : UN NIVEAU EXCEPTIONNEL D'ACTIVITÉ

PAGE 76

À RETENIR

751 646

logements rénovés

+203,9 %

par rapport à 2020 dont

644 073

avec MaPrimeRénov'

3,11

milliards d'euros d'aides

dont

2,06

milliards

pour MaPrimeRénov'

dont

1,44

milliard d'euros

issu du plan
de relance

8,48

milliards d'euros

de travaux générés ayant permis la création
ou la préservation de

89 040

emplois

1.

BILAN DE LA CONSOMMATION DES AIDES DE L'AGENCE

AU TOTAL, PRÈS DE 3,11 MILLIARDS D'EUROS D'AIDES
ONT ÉTÉ ACCORDÉES EN 2021 PAR L'ANAH :

2,98 milliards d'euros

aux propriétaires pour le financement
de leurs travaux

87,1 millions d'euros

pour l'ingénierie (études, suivi-animation
d'opérations programmées, etc.)

14,9 millions d'euros

pour les opérations de Résorption de l'habitat
insalubre (RHI)

20,3 millions d'euros

pour l'humanisation des centres d'hébergement

AU TOTAL, 751 646 LOGEMENTS ONT ÉTÉ RÉNOVÉS
GRÂCE À CES AIDES :

703 524

LOGEMENTS DE PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS

15 200

LOGEMENTS DE PROPRIÉTAIRES BAILLEURS

32 781

LOGEMENTS EN COPROPRIÉTÉS

141

LOGEMENTS DANS LE CADRE D'AIDES
DÉDIÉES AUX COMMUNES (TRAVAUX
D'OFFICE)

2. LES BÉNÉFICIAIRES : RÉPARTITION DES AIDES

LES PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS

La dynamique de rénovation à destination des propriétaires occupants a plus que triplé en 2021. Cela est lié à l'ampleur des rénovations financées par MaPrimeRénov' (644 073 dossiers engagés en 2021), et à l'ouverture de l'aide aux ménages de ressources intermédiaires et supérieures. Le taux de ménages très modestes aidés s'en trouve donc également réduit, passant de 66% à 48%. Malgré l'ouverture à tous les ménages, il faut souligner

que les subventions MaPrimeRénov' continuent de bénéficier aux deux tiers à des ménages aux ressources modestes et très modestes.

Cette plus forte représentation de MaPrimeRénov', qui s'adosse sur des travaux, induit un montant d'aides moyen plus faible qu'en 2020, soit 3 821 € par logement en 2021.

		Nombre de logements aidés	Montant des aides en M€	Aide moyenne par logement en €
TOTAL	2021	703 524	2 688	3 821
	2020	218 879	1 110	5 072
dont propriétaires très modestes	2021	337 126	1 789	5 306
	2020	144 337	848	5 872

LES PROPRIÉTAIRES BAILLEURS

L'Anah a financé la rénovation de 4 482 logements de propriétaires bailleurs, soit une augmentation de 10% entre 2020 et 2021. C'est le meilleur niveau atteint depuis plusieurs années, s'approchant de l'objectif annuel de 5 000 logements rénovés.

Le montant moyen d'aides attribuées par logement reste comparable aux années antérieures. Il est la preuve qu'une majorité des projets concerne des travaux lourds de résorption de l'habitat indigne, insalubre ou très dégradé.

85% des logements ont été remis sur le marché après rénovation, à des niveaux de loyers social ou très social, une proportion similaire aux années précédentes.

		Nombre de logements aidés	Montant des aides en M€	Aide moyenne par logement en €
TOTAL	2021	4 482	91,3	20 370
	2020	4 077	84,3	20 678
dont loyer très social	2021	301	11,3	37 680
	2020	313	11,8	37 751
dont loyer social	2021	3 486	70,6	20 264
	2020	3 137	63,1	20 129
dont loyer intermédiaire	2021	584	8,9	15 205
	2020	577	9,2	15 867

LES SYNDICATS DE COPROPRIÉTAIRES

Les dispositifs de l'Anah en faveur des copropriétés se sont amplifiés en 2021 notamment grâce au plan Initiative Copropriétés, désormais en phase opérationnelle, et à MaPrimeRénov' Copropriété, abondés par les crédits de France Relance.

Pour les différents axes du plan Initiative Copropriétés, on observe une augmentation de 22% en nombre de logements et 26% en montant d'aides par rapport à 2020. La rénovation énergétique des copropriétés en difficulté prend aussi de l'ampleur

via MaPrimeRénov' avec une augmentation de 25% du nombre de logements aidés, dont 50% qui atteignent le label Bâtiment Basse Consommation.

Le lancement de MaPrimeRénov' Copropriété et MaPrimeRénov' Copropriété fragile, qui remplacent Habiter Mieux Copropriété, a permis de financer la rénovation de 10 381 logements (soit +67% en nombre de logements, par rapport à 2020).

		Nombre de logements aidés	Montant des aides en M€	Aide moyenne par logement en €
MaPrimeRénov' Copropriété	2021	3 298	11,9	3 605
	2020	-	-	-
MaPrimeRénov' Copropriété fragile	2021	7 083	46,9	6 632
	2020	6 205	27,5	4 425
Copropriétés en difficulté (dont MaPrimeRénov' Copropriété en difficulté)	2021	21 836 (1 510)	123,2 (24,2)	5 644 (16 000)
	2020	17 897 (1 204)	97,4 (21,5)	5 443 (17 834)
Accessibilité en copropriété	2021	564	0,1	205
	2020	128	0,03	217

LES STRUCTURES D'HÉBERGEMENT

En 2021, l'Anah a bénéficié d'une enveloppe d'autorisations d'engagements de 11 M€ (8 M€ + 3 M€ du plan de relance), à laquelle s'est ajoutée en fin d'année une enveloppe exceptionnelle de 9,7 M€ pour financer l'humanisation d'une structure parisienne de 436 places, soit une enveloppe totale de 20,7 M€.

20,3 M€ ont pu être affectés (+164% par rapport à 2020) à 29 structures (+20%), pour améliorer 1 292 places (+75%).

Le coût moyen de subvention par place est de 15 707 € (+40% par rapport à 2020), restant en dessous du plafond maximal de subvention par place.

		Montant des aides en €	Montant des travaux éligibles en €	Nombre de places améliorées	Nombre de structures financées
TOTAL	2021	20 293 716	29 086 416	1 292	29
	2020	7 740 845	15 278 969	738	24
dont études	2021	198 734	198 734	73	7
	2020	45 587	58 307	67	3

LES COLLECTIVITÉS ET LES MAÎTRES D'OUVRAGE

L'Anah accompagne les collectivités - maîtres d'ouvrage - dans la structuration, la définition, et la mise en œuvre opérationnelle de leurs stratégies d'intervention. Cet accompagnement porte sur :

- une aide à l'ingénierie en phase d'études (financement des études) et un financement d'assistants à maître d'ouvrage (AMO) en phase opérationnelle ;
- une aide au déficit d'opérations en RHI-Thirori, dont les collectivités ont la maîtrise d'ouvrage, dès lors qu'un arrêté de péril ou d'insalubrité a été pris sur un immeuble dégradé. Cet aspect est développé au point suivant.

En 2020, on observait une forte augmentation de la mobilisation de l'ingénierie dans les dispositifs en phase opérationnelle, notamment en matière d'OPAH-RU. Cette tendance en hausse est toujours constatée et encore pour partie alimentée par le programme Action Cœur de Ville (ACV) (+7,3%).

Cependant, la mobilisation d'ingénierie préopérationnelle a connu en 2021 une très nette accélération (+65%). Celle-ci a notamment été portée par les nouveaux exécutifs municipaux et territoriaux et le programme Petites villes de demain (PVD) en phase de démarrage, avec le recrutement progressif des chefs de projets et le lancement des études (multipliées par trois).

LES COLLECTIVITÉS ET OPÉRATEURS MENANT DES OPÉRATIONS DE RHI OU THIRORI

En 2021, l'Agence a atteint son engagement annuel à hauteur de 15 M€ pour ce type d'opérations complexes. La demande ayant même été dépassée, un montant global de 1,3 M€ a dû être transféré sur l'enveloppe 2022. La mobilisation des collectivités locales pour intervenir sur l'habitat dégradé s'amplifie, à travers les demandes d'expertise et leur intérêt croissant pour le dispositif, notamment dans le cadre d'ACV (dont la plupart des OPAH-RU proposant des interventions coercitives sont entrées en phase opérationnelle) et de PVD.

Cette augmentation de demandes de subventions concerne les études de calibrage (+ 28 %) et le déficit d'opération (+ 35 %) avec un nombre de demandes toutes confondues comparables entre 2020 (68) et 2021 (65).

	Nombre de réunions de la Commission nationale de lutte contre l'habitat indigne (CNLHI)	Demandes de vérification de l'éligibilité	Demandes de subventions des études de calibrage	Demandes de subventions du logement et d'accompagnement social	Demandes de subventions du déficit	Montant total de subventions engagées en M€
2021	5	20	13	9	23	14,9
2020	5	24	20	7	17	15,5

3.

LES PRIORITÉS D'ACTION POUR L'AMÉLIORATION DU PARC PRIVÉ

LA LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE ET TRÈS DÉGRADÉ

L'intervention sur l'habitat indigne a maintenu sa progression dans les mêmes proportions, soit +21% (20% en 2020). Cette progression impacte en conséquence le montant des aides, soit +16% (+10% en 2020).

Cette progression est positive quels que soient les demandeurs (propriétaires occupants, bailleurs, collectivités au titre des travaux d'office et copropriétés). Toutefois, l'évolution la plus conséquente concerne les copropriétés (+30%), alors que l'évolution pour les autres bénéficiaires est inférieure à 10% si l'on considère le nombre de logements traités.

PROFIL DES PROPRIÉTAIRES		Nombre de logements aidés	Montant des aides en M€	Aide moyenne par logement en €
Propriétaires occupants	2021	1 594	41,7	26 191
	2020	1 578	40	25 356
Propriétaires bailleurs	2021	3 295	75,2	22 836
	2020	3 116	70,6	22 672
Syndicats de copropriétaires	2021	10 242	48,2	1,5
	2020	7 792	31,7	4 073
Communes (travaux d'office)	2021	141	1,5	10 337
	2020	137	0,5	3 415
TOTAL	2021	15 272	166,6	10 908
	2020	12 623	142,8	11 312

LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

La lutte contre la précarité énergétique a représenté, en cumulant les aides MaPrimeRénov' et Habiter Mieux aux propriétaires occupants, bailleurs et aux copropriétés, 701 190 logements pour 2,8 M€ de subventions (et 8,5 M€ de travaux).

Cette dynamique est très directement portée par le plan de relance, la dynamique de MaPrimeRénov' et son ouverture à tous les propriétaires, quels que soient leurs ressources ou leur statut d'occupation (occupants, bailleurs et copropriétaires). Par ailleurs, la lutte contre la précarité énergétique, très directement portée par le programme Habiter Mieux, a connu une année dynamique du fait d'un accroissement de l'ambition des projets financés (gain énergétique moyen passant de 44 % à 50 %). Pour 2022, le programme Habiter Mieux devient MaPrimeRénov' Sérénité pour mieux s'intégrer dans le nouveau paysage d'aides et devenir l'outil central de lutte contre la précarité énergétique.

Enfin, l'ouverture de MaPrimeRénov' à toutes les copropriétés depuis janvier 2021 a permis d'initier une dynamique de rénovation avec près de 12 000 logements financés. Le temps d'appropriation du dispositif et de montage des dossiers en copropriété laisse entrevoir une dynamique en croissance dès le début de cette année 2022.

Le programme Habiter Mieux

PROFIL DES PROPRIÉTAIRES		Nombre de logements aidés	Montant des aides en M€	Aide moyenne par logement en €
Propriétaires occupants – dont Habiter Mieux Sérénité – dont Habiter Mieux Agilité	2021	41 219	560	13 594
	2021	41 188	560	13 601
	2021	31	0,14	4 603
	2020	57 641	469,6	6 197
	2020	41 241	423,8	10 276
	2020	16 400	45,9	2 796
Propriétaires bailleurs	2021	4 007	86,1	21 494
	2020	3 609	79,4	22 014
Syndicats de copropriétaires (MaPrimeRénov' Copropriété)	2021	11 891	83	6 983
	2020	7 117	48,3	6 788
TOTAL	2021	57 117	729,5	12 772
	2020	68 367	597,4	8 738

MaPrimeRénov'

PROFIL DES PROPRIÉTAIRES		Nombre de logements aidés	Montant des aides en M€	Aide moyenne par logement en €
Propriétaires bailleurs – catégorie supérieure	2021	816	0,8	1 040
Propriétaires bailleurs – catégorie intermédiaire	2021	3 481	6,3	1 801
Propriétaires bailleurs – catégorie modeste	2021	2 322	5,5	2 354
Propriétaires bailleurs – catégorie très modeste	2021	4 099	13,9	3 414
Propriétaires occupants – catégorie supérieure	2021	14 415	15,4	1 068
Propriétaires occupants – catégorie intermédiaire	2021	186 638	328,4	1 760
Propriétaires occupants modestes	2021	148 808	420,6	2 827
	2020	50 970	139,3	2 733
Propriétaires occupants très modestes	2021	283 494	1 267,5	4 471
	2020	90 173	430,8	4 778
TOTAL	2021	644 073	2 058,5	3 196
	2020	141 143	570,1	4 039

Nombre de logements engagés en 2021 par région

RÉGIONS	Année	Nombre de logements aidés par le programme Habiter Mieux	Nombre de logements aidés par MaPrimeRénov'
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	2021	7 118	78 151
	2020	8 836	15 444
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	2021	2 628	40 285
	2020	3 100	7 619
BRETAGNE	2021	4 067	45 593
	2020	5 397	9 178
CENTRE-VAL DE LOIRE	2021	1 998	27 909
	2020	1 994	5 970
CORSE	2021	156	1 094
	2020	298	292
DOM	2021	59	9 395
	2020	26	709
GRAND-EST	2021	6 251	62 367
	2020	7 379	12 643
HAUTS-DE-FRANCE	2021	5 511	75 112
	2020	7 572	19 163
ÎLE-DE-FRANCE	2021	7 988	60 731
	2020	8 490	17 928
NORMANDIE	2021	2 572	40 384
	2020	3 230	8 367
NOUVELLE-AQUITAINE	2021	5 642	70 259
	2020	6 446	15 152
OCCITANIE	2021	7 075	61 669
	2020	8 968	13 590
PAYS DE LA LOIRE	2021	4 227	47 149
	2020	4 774	10 363
PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR	2021	1 825	23 975
	2020	2 240	4 725
TOTAL	2021	57 117	644 073
	2020	68 367	141 143

INTERVENTION SUR LES COPROPRIÉTÉS

		Nombre de logements aidés	Montant des aides en M€	Aide moyenne par logement en €
TOTAL	2021	32 781	182,2	5 558
	2020	24 230	124,9	5 155
Copropriétés en difficulté	2021	21 836	123,2	5 644
	2020	17 897	97,4	5 443
Copropriétés fragiles	2021	7 083	47	6 632
	2020	6 205	27,5	4 425
Accessibilité de l'immeuble	2021	564	0,1	205
	2020	128	0,03	217
Autres copropriétés	2021	3 298	11,9	3 605
	2020	-	-	-

LES AIDES HABITER MIEUX COPROPRIÉTÉ ET MAPRIMERÉNOV' COPROPRIÉTÉ

		Nombre de logements aidés	Montant total en M€	Aide moyenne par logement en €
Copropriété en difficulté	2021	1 510	24,2	16 003
	2020	1 204	21,5	20 969
Copropriété fragile	2021	7 083	46,9	6 632
	2020	5 913	26,8	4 539
Copropriété énergie	2021	3 298	11,9	3 605
	2020	-	-	-

LE DÉVELOPPEMENT D'UN PARC À LOYER MAÎTRISÉ À VOCATION SOCIALE

Le nombre de conventionnements a augmenté de 13% par rapport à 2020, retrouvant le niveau atteint en 2019. On note toujours une prédominance des loyers sociaux comptant pour 71% des conventionnements. Le nombre de conventions avec travaux (4 482) est supérieur aux années précédentes, s'approchant de l'objectif annuel de 5 000 logements rénovés. Pour cette quatrième année de mise en

œuvre du Plan national Logement d'abord, les 46 collectivités en mise en œuvre accélérée du plan ont porté 30% de l'activité bailleurs. Par ailleurs, 2 246 logements ont été conventionnés à travers un dispositif d'intermédiation locative (conventions signées en 2021), soit 20% de plus qu'en 2020.

		Loyer très social	Loyer social	Loyer intermédiaire	TOTAL
TOTAL	2021	384	2049	584	8 260
	2020	368	5 214	1 707	7 289

L'ADAPTATION DES LOGEMENTS À LA PERTE D'AUTONOMIE

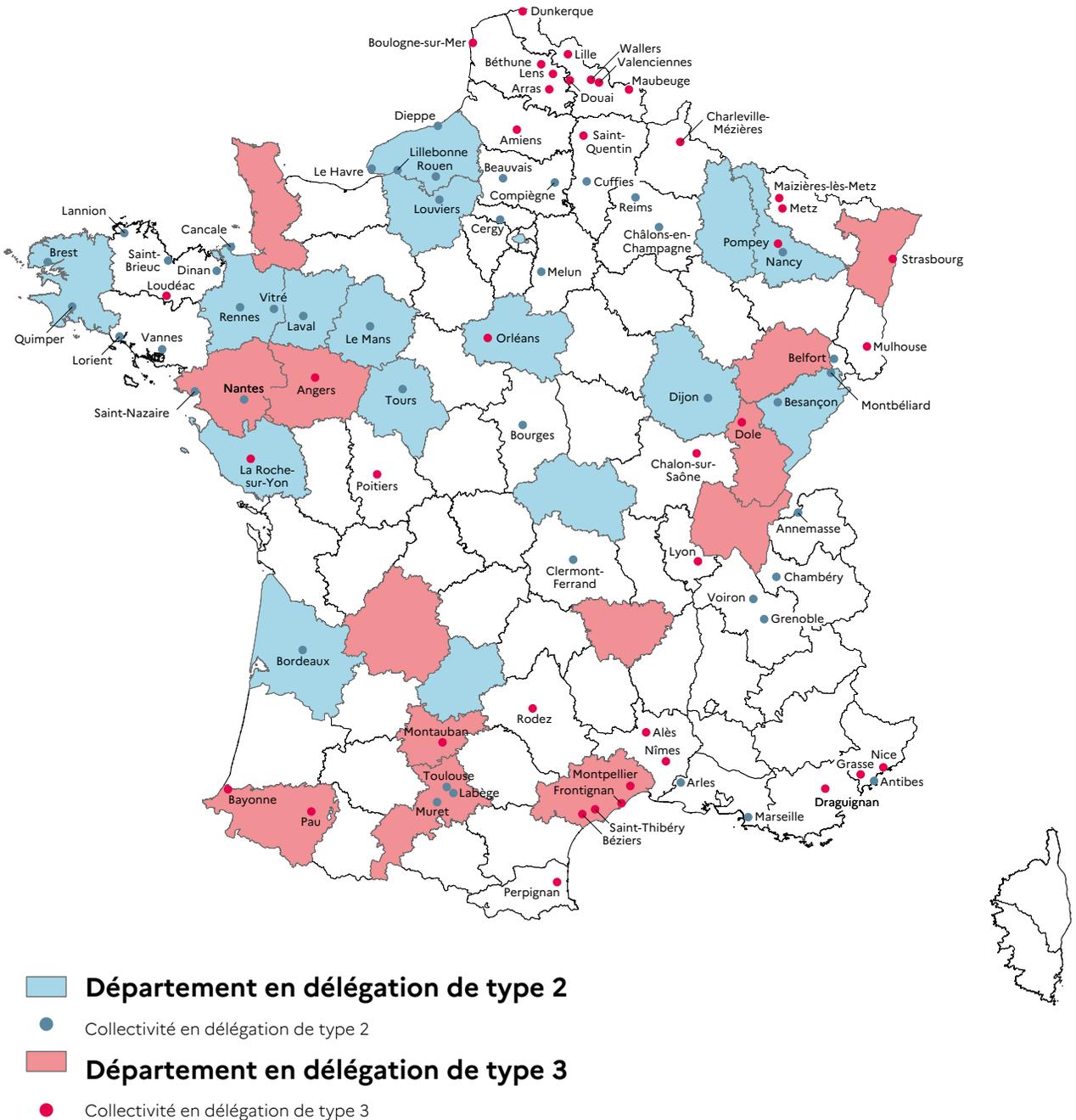
L'année 2021 marque une forte augmentation de la dynamique en matière d'adaptation des logements à la perte d'autonomie, avec une hausse de 35% du nombre de dossiers. La part des dossiers à destination des propriétaires très modestes reste majoritaire avec 71% des dossiers concernés (72% en 2020). Plus de la moitié des aides (63% en volume de logements et 61% en montant de subventions) sont attribuées à des personnes de GIR 5 et 6, dans une logique de prévention de la perte d'autonomie. 11% des aides sont attribuées à des personnes en situation de handicap (17% en 2020).

Il convient de noter que la mise en accessibilité d'immeubles de copropriétés retrouve un niveau proche d'avant la crise sanitaire (684 lots d'habitation en avaient bénéficié en 2019).

		Nombre de logements aidés	Montant des aides en M€	Aide moyenne par logement en €
TOTAL	2021	26 802	86,7	3 234
	2020	19 861	65,7	3 307
dont maintien à domicile	2021	23 244	74,3	3 198
	2020	17 094	54,8	3 231
dont handicap	2021	2 994	12,3	4 114
	2020	2 639	10,9	4 088
dont accessibilité à l'immeuble	2021	564	0,1	205
	2020	128	0,03	215

4. LA RÉPARTITION TERRITORIALE DES AIDES

LES TERRITOIRES DE GESTION



LA RÉPARTITION DES AIDES EN MILIEUX RURAL ET URBAIN

La forte dynamique de MaPrimeRénov' en 2021 a eu plusieurs impacts sur la répartition des aides entre les différents bassins de vie. En effet, près d'un logement sur deux aidé dans le cadre de MaPrimeRénov' en 2021 se trouve en territoire rural : la part des logements aidés dans cette typologie de bassin de vie est alors passée de 42,2%

en 2020 à 46,8% en 2021. Cette importante représentation de MaPrimeRénov' a également impacté les montants moyens d'aides par logement : MaPrimeRénov' s'appuyant sur des gestes de travaux simples, la moyenne des montants d'aides par logement devient alors moins élevée.

TYPE DE BASSINS DE VIE *		Nombre de logements aidés **	Répartition	Montant des aides en M€	Montant moyen des aides par logement en €
Essentiellement rural	2021	351 153	46,8%	1 436,9	4 092
	2020	104 255	42,2%	622,8	5 974
Intermédiaire	2021	193 194	25,8%	736,8	3 814
	2020	60 356	24,5%	344,3	5 704
Essentiellement urbain	2021	205 508	27,4%	810,6	3 944
	2020	82 193	33,3%	462,9	5 632

* Zonage bassin de vie 2012 Insee.

** Hors aides MaPrimeRénov' pour l'année 2020. Les chiffres 2021 prennent bien en compte l'aide MaPrimeRénov'.

LES RÉSULTATS RÉGIONAUX

Régions	Année	Total des aides en M€ (ingénierie comprise)	Montant des aides aux travaux de l'Anah * en M€	Nombre de logements aidés	Dont logements propriétaires occupants	Dont logements propriétaires bailleurs
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	2021	114,4	102,7	12 472	9 353	559
	2020	98,3	87	12 350	9 965	515
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	2021	44,8	42,9	4 314	3 647	224
	2020	36,4	34,1	4 385	4 022	238
BRETAGNE	2021	64,9	60,6	6 283	5 608	178
	2020	52,3	48,3	6 940	6 710	189
CENTRE-VAL DE LOIRE	2021	37,1	32,5	4 126	3 128	105
	2020	27	23,2	3 526	2 859	100
CORSE	2021	6,6	5,7	363	296	16
	2020	6,9	6,4	548	325	37
DOM	2021	1,9	1,5	122	0	68
	2020	1,6	0,79	53	0	53
GRAND-EST	2021	100,1	92,9	11 404	7 458	573
	2020	93,1	85,9	11 423	8 031	542
HAUTS-DE-FRANCE	2021	98,8	91,6	7 603	6 738	504
	2020	85,1	77,5	9 757	8 483	411
ÎLE-DE-FRANCE	2021	141,8	127,3	21 924	4 541	148
	2020	112,7	99,7	19 424	6 091	83
NORMANDIE	2021	61,8	57,8	4 609	3 611	336
	2020	41,8	38,2	4 584	3 905	341
NOUVELLE-AQUITAINE	2021	103,3	92,8	9 187	8 229	535
	2020	78,2	68,4	8 813	8 103	518
OCCITANIE	2021	114,7	104,6	11 453	9 028	562
	2020	107,2	97,9	12 713	10 242	524
PAYS DE LA LOIRE	2021	72,9	67	6 779	6 102	418
	2020	51,4	46,3	6 503	6 182	317
PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR	2021	55,4	51,2	6 934	2 430	256
	2020	38,6	35,1	5 161	2 818	209
TOTAL	2021	1 018,5	931,4	107 573	70 169	4 482
	2020	830,5	749,8	106 180	77 736	4 077

* Hors aides MaPrimeRénov'.

5.

BILAN DE L'ACTIVITÉ EN SECTEURS PROGRAMMÉ ET DIFFUS

LES AIDES AUX TRAVAUX PAR RÉGION ENTRE SECTEURS PROGRAMMÉ ET DIFFUS EN 2021

Région	Diffus / Programmé	Montant des aides* en €
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	Secteur diffus	34 206 960
	Secteur programmé	68 494 136
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	Secteur diffus	28 464 271
	Secteur programmé	14 472 949
BRETAGNE	Secteur diffus	16 243 687
	Secteur programmé	44 365 308
CENTRE-VAL DE LOIRE	Secteur diffus	8 191 019
	Secteur programmé	24 383 125
CORSE	Secteur diffus	1 454 386
	Secteur programmé	4 264 138
DOM	Secteur diffus	990 653
	Secteur programmé	483 694
GRAND-EST	Secteur diffus	29 089 234
	Secteur programmé	63 839 684
HAUTS-DE-FRANCE	Secteur diffus	20 200 431
	Secteur programmé	71 389 862
ÎLE-DE-FRANCE	Secteur diffus	52 593 179
	Secteur programmé	74 745 710
NORMANDIE	Secteur diffus	28 475 335
	Secteur programmé	29 393 327
NOUVELLE-AQUITAINE	Secteur diffus	19 599 854
	Secteur programmé	73 193 535
OCCITANIE	Secteur diffus	10 951 512
	Secteur programmé	93 711 280

Région	Diffus / Programmé	Montant des aides* en €
PAYS DE LA LOIRE	Secteur diffus	13 713 857
	Secteur programmé	53 310 565
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	Secteur diffus	16 247 341
	Secteur programmé	34 980 498
TOTAL	Secteur diffus	264 880 477
	Secteur programmé	666 569 053

* Hors aides MaPrimeRénov'.

Nombre de propriétaires occupants éligibles et nombre de programmes par région en 2021

Région	Nombre de PO éligibles (Filocom 2017*)	Nombre de programmes**
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	630 816	122
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	298 559	39
BRETAGNE	356 489	47
CENTRE-VAL DE LOIRE	260 586	51
CORSE	25 218	8
DOM	138 199	3
GRAND-EST	481 373	89
HAUTS-DE-FRANCE	544 807	74
ÎLE-DE-FRANCE	766 272	70
NORMANDIE	287 246	60
NOUVELLE-AQUITAINE	614 228	91
OCCITANIE	554 721	113
PAYS-DE-LA-LOIRE	365 740	66
PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR	370 228	43
TOTAL	5 694 482	876

* MTE d'après DGFIP, Filocom 2017. Ménages propriétaires occupants sous plafond de ressources Anah.

** Programmes vivants en 2021 enregistrés au 06/01/2022 – hors aides MaPrimeRénov'.

LES RÉSULTATS EN LOGEMENTS AIDÉS

Nombre de logements aidés

En 2021, près de 66% des logements financés se situent dans un secteur dit « programmé », une proportion en légère progression par rapport à 2020.

PROFIL DES BÉNÉFICIAIRES		Secteur diffus*	Secteur programmé*	TOTAL **	Part des logements en secteur diffus	Part des logements en secteur programmé
Propriétaires occupants	2021	21 267	48 902	70 169	30%	70%
	2020	34 244	43 492	77 736	44%	56%
Propriétaires bailleurs	2021	854	3 628	4 482	19%	81%
	2020	984	3 093	4 077	24%	76%
Syndicats de copropriétaires	2021	13 977	18 804	32 781	43%	57%
	2020	5 981	18 249	24 230	25%	75%
Communes (travaux d'office)	2021	125	16	141	89	11%
	2020	38	99	137	28%	72%
TOTAL	2021	36 223	71 350	107 573	34%	66%
	2020	41 247	64 933	106 180	39%	61%

* Secteur programmé : les logements se situent dans un périmètre qui a fait l'objet d'un contrat appelé « convention de programme » ou « opération programmée » signé entre l'Anah et la collectivité territoriale. Secteur diffus : les logements n'entrent pas dans le périmètre d'une opération programmée.

** Hors aides MaPrimeRénov'.

Les aides accordées par public en secteurs programmé et diffus

PROFIL DES BÉNÉFICIAIRES		Secteur diffus en M€	Secteur programmé en M€	TOTAL* en M€	Part des aides accordées en secteur diffus	Part des aides accordées en secteur programmé
Propriétaires occupants	2021	177,3	479,1	656,3	27%	73%
	2020	189,6	350,4	540	35%	65%
Propriétaires bailleurs	2021	19,4	71,9	91,4	21%	79%
	2020	20,8	63,5	84,3	25%	75%
Syndicats de copropriétaires	2021	82,4	99,8	182,2	45%	55%
	2020	22,2	102,7	124,9	18%	82%
Communes (travaux d'office)	2021	1,3	0,2	1,5	88%	12%
	2020	0,4	0,2	0,6	62%	38%
TOTAL	2021	264,9	666,6	931,4	28%	72%
	2020	232,9	516,9	749,9	31%	69%

* Hors aides MaPrimeRénov'.

Nombre et montant des aides par type de programmes

		Nombre de programmes*	Nombre de logements aidés	Évolution 2020/2021 du nombre de logements aidés	Montant des aides en M€
OPAH	2021	234	15 424	+10,5%	156,5
	2020	213	13 958		113,7
OPAH-RR	2021	37	2 312	+34,5%	22,9
	2020	38	1 719		14,9
OPAH-RU	2021	225	4 508	+27,4%	54,5
	2020	179	3 539		41,6
OPAH-CB	2021	42	840	+5,3%	9,8
	2020	44	798		8,4
OPAH-CD et PLS	2021	116	16 863	+21,7%	93,3
	2020	110	13 856		86,8
PIG et autres	2021	222	31 121	+1,1%	313,9
	2020	228	30 791		251,5
TOTAL	2021	876	71 350	+8,7%	651
	2020	812	65 619		516,9

OPAH : Opération programmée d'amélioration de l'habitat.

OPAH-RR : Opération programmée d'amélioration de l'habitat de revitalisation rurale.

OPAH-RU : Opération programmée d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain.

OPAH-CB : Opération programmée d'amélioration de l'habitat centres-bourgs.

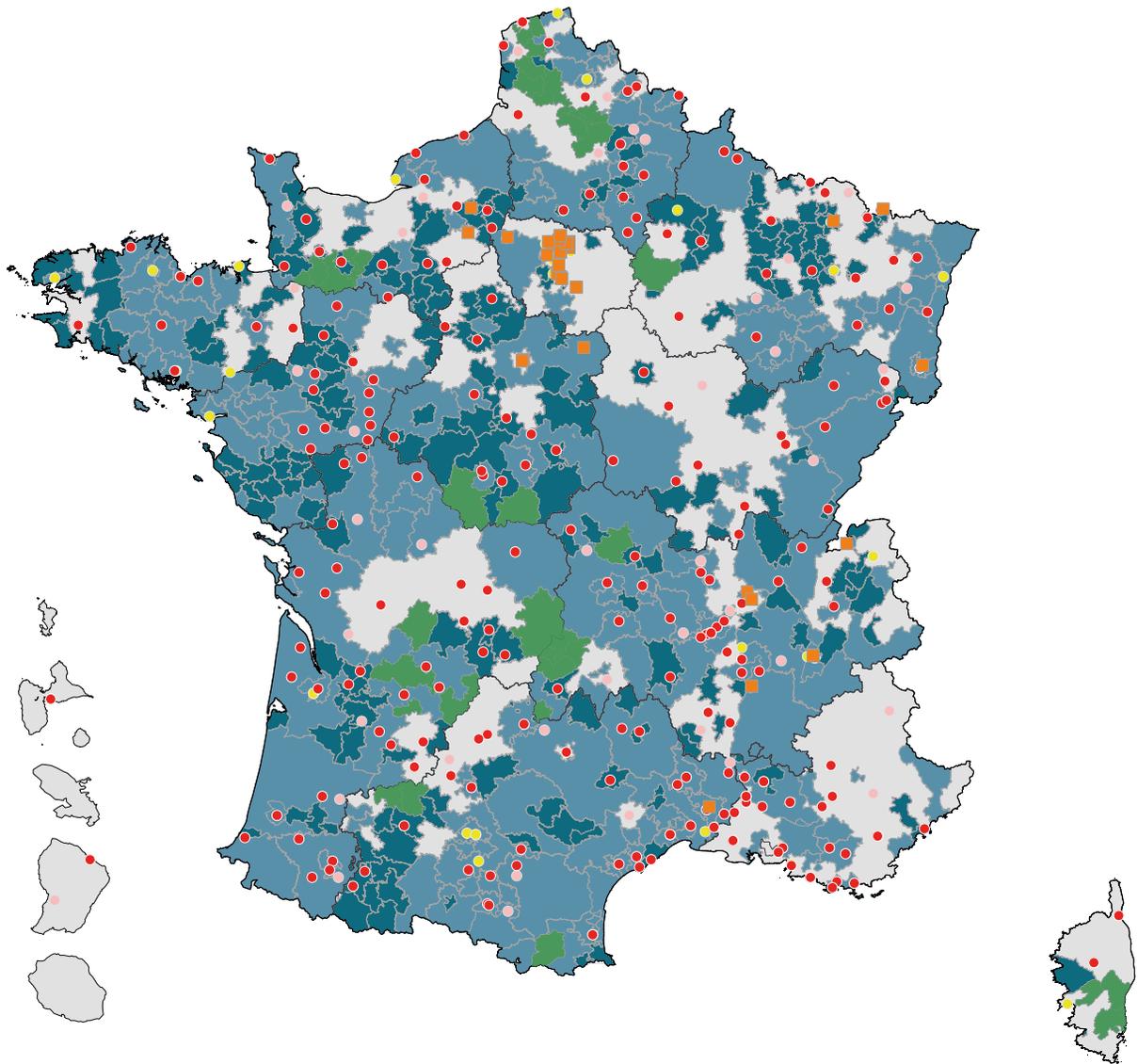
PIG : Programme d'intérêt général.

OPAH-CD : Opération programmée d'amélioration de l'habitat - copropriétés dégradées.

PLS : Plan de sauvegarde.

* Programmes vivants en 2021 enregistrés au 06/01/2022.

CARTE DES PROGRAMMES EN 2021



- 222 FIG** : Programme d'intérêt général
- 234 OPAH** : Opération programmée d'amélioration de l'habitat
- 225 OPAH-RU** : OPAH renouvellement urbain
- 63 OPAH-CD** : OPAH copropriétés dégradées
- 53 PDS** : Plan de sauvegarde
- 42 OPAH-CB** : OPAH centres-bourgs
- 37 OPAH-RR** : OPAH revitalisation rurale
- Interventions de l'Anah en secteur diffus

Sources : Anah - Info Centre - Janvier 2022 | Cartographie : cf. Géo.

6

BUDGET 2021 : UN NIVEAU EXCEPTIONNEL D'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS D'UNE AMPLEUR INÉDITE

Les résultats 2021 confirment un niveau exceptionnel d'activité de l'ensemble des programmes de l'Anah et le fort ancrage de ses interventions dans les territoires autour des deux priorités de l'Agence : la lutte contre la précarité énergétique et la lutte contre les fractures sociales et territoriales.

Le dispositif MaPrimeRénov' a fortement contribué à cette dynamique en devenant le principal levier des aides à la transition énergétique. Les objectifs ont été atteints pour la troisième année consécutive. Les résultats confirment les attentes fortes des ménages en matière de rénovation de l'habitat.

MONTANT DES ENGAGEMENTS SUR LES POLITIQUES D'INTERVENTIONS : UN NIVEAU INÉDIT

L'activité de l'Agence s'est traduite en 2021 par des résultats d'une ampleur inédite : 3,11 Md€ de

subventions au titre de l'aide à l'habitat privé et de la prime MaPrimeRénov' ont en effet été engagés et 751 646 logements aidés. Les crédits du plan de relance ont contribué à l'atteinte de ces résultats à hauteur de 1,44 Md€, soit 46% du montant total des subventions accordées sur l'exercice.

Ce résultat témoigne d'un véritable changement d'échelle de l'activité de l'Agence par rapport à l'année précédente :

- le nombre de logements aidés a été multiplié par trois ;
- la consommation des autorisations d'engagement a plus que doublé.

Les aides aux propriétaires, qui incluent les propriétaires occupants, bailleurs et syndicats de copropriétés, ont représenté 2 990 M€, soit 96% des moyens budgétaires mobilisés en 2021 et +127% par rapport à l'exercice précédent.

Autorisations d'engagement (AE) consommées (hors partenariat opérationnel)

	Exercice 2020	Exercice 2021	Évolution 2020-2021
Aides aux propriétaires bailleurs	82 017 210 €	91 364 419 €	11%
Aides aux propriétaires occupants	533 009 928 €	656 350 868 €	23%
Primes de transition énergétique MaPrimeRénov'	570 125 362 €	2 058 511 905 €	261%
Aides aux syndicats de copropriétés	134 817 956 €	184 086 561 €	37%
Ingénierie	80 648 333 €	86 687 781 €	7%
Humanisation des structures d'hébergement	7 740 845 €	20 293 716 €	162%
RHI - Thirori	15 548 598 €	14 993 121 €	-4%
TOTAL	1 423 908 232 €	3 112 288 371 €	119%

Le nombre de logements concernant les dossiers de propriétaires bailleurs progresse de 10% (11% en subventions engagées) pour s'établir à 4 482 logements. On constate notamment une augmentation des dossiers conventionnés avec travaux : 4 344 logements en 2021, soit une progression de 11%.

Le montant des aides accordées aux propriétaires occupants au titre des aides à la pierre (hors MaPrimeRénov') s'est élevé à 656 M€ (+23% par rapport à 2020).

Les propriétaires occupants ont bénéficié principalement du programme Habiter Mieux qui maintient ses excellents résultats. Quantitativement, ce programme a ainsi permis de rénover 41 219 logements pour un objectif initial de 32 000. D'un point de vue qualitatif, les aides attribuées ont permis de soutenir des projets de rénovation plus ambitieux, compte tenu du relèvement de l'exigence de gain énergétique à 35%.

Les propriétaires occupants ont également fortement bénéficié des aides à l'adaptation des logements à la perte d'autonomie. Le nombre de logements subventionnés (26 802 logements) à ce titre est en hausse de 35% et le montant des aides versées (182,2 M€) augmente également de 32%. Cette évolution témoigne de l'importance des besoins en matière d'adaptation des logements au handicap ou au vieillissement.

La rénovation énergétique, la lutte contre la précarité énergétique et la maîtrise de l'énergie sont également portées par le succès du dispositif MaPrimeRénov' : 764 732 dossiers ont été déposés en 2021 et 644 073 engagés pour un montant de 2,06 Mds€. Les crédits du plan de relance mobilisés dans ce cadre s'établissent à 1,35 Mds, soit 66% des aides MaPrimeRénov'.

Les dossiers à l'immeuble, principalement les syndicats de copropriétés, connaissent aussi une évolution très positive de +33% en nombre de logements subventionnés et +37% en montant d'aides engagées par rapport à 2020. Cette dynamique traduit la montée en puissance du plan Initiative Copropriétés. Elle bénéficie par ailleurs des nouvelles mesures MaPrimeRénov' Copropriété soutenues par le plan de relance qui a permis de subventionner 11 891 logements en 2021 pour un montant d'aides de 83 M€.

La consommation des crédits dévolus à l'ingénierie a augmenté de manière sensible par rapport à l'exercice précédent (+7%) pour atteindre 87 M€. Cette évolution traduit la dynamique des opérations programmées mais aussi, et plus globalement, les moyens mobilisés pour accompagner les collectivités dans le portage de leurs opérations et les bénéficiaires des aides de l'Agence au travers de l'AMO financée. Par ailleurs, la dynamique a été soutenue en 2021 par les crédits du plan de relance qui ont permis de financer 15,7 M€ de subventions d'ingénierie au titre du programme Petites villes de demain.

Le montant des financements en matière de Résorption de l'habitat insalubre irrémédiable ou dangereux (RHI) et de restauration immobilière (Thirori) confirme la tendance observée en 2020 : l'enveloppe prévue au budget 2021 a été consommée en totalité (15 M€).

Les engagements relatifs aux aides dans le cadre de l'humanisation des structures d'hébergement ont été fortement soutenus par les crédits du plan de relance (12,7 M€). La consommation des crédits s'élève ainsi à 20,3 M€. Ces financements ont notamment permis d'engager des travaux de réhabilitation pour le centre d'hébergement La Boulangerie à Paris.

UNE FORTE AUGMENTATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT (CP) CONSOMMÉS CORRÉLÉE À L'ÉVOLUTION DU VOLUME DES ENGAGEMENTS CONSTATÉS SUR LES EXERCICES 2020 ET 2021

La consommation des crédits de paiement de l'enveloppe d'intervention connaît une nette progression pour atteindre 1 795 M€, contre 887 M€ en 2020, soit un doublement des crédits de paiement. Le taux de consommation est identique à 2020 : 91% par rapport aux prévisions du budget rectificatif n° 2 de 2021.

Le niveau de dépenses a doublé par rapport à 2020. Cette évolution est principalement due à la massification de MaPrimeRénov' qui a contribué à une consommation de crédits de paiement à hauteur de 1 067 M€, contre 162 M€ en 2020.

Le plan de relance a contribué à hauteur de 533,7 M€ pour la consommation des crédits de paiement en 2021, principalement au titre de MaPrimeRénov' pour 520 M€.

Les paiements sur les autres aides aux propriétaires, corrigés des paiements intervenus en 2020 sur le programme Habiter Mieux Agilité, interrompu depuis, sont également en augmentation (+22%).

Tableau des crédits de paiement de l'enveloppe « intervention » (hors partenariats opérationnels)

	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021	Évolution 2020 / 2021
Aides aux propriétaires	567 963 958 €	680 657 203 €	665 495 444 €	-2%
Ingénierie	31 945 986 €	36 495 494 €	50 226 854 €	38%
Humanisation des structures d'hébergement	5 105 770 €	3 101 559 €	6 636 373 €	114%
RHI - Thirori	4 315 818 €	4 665 908,08 €	5 945 236 €	27%
Sous-total Aides à la pierre	609 331 532 €	724 920 164,08 €	728 303 907 €	+0,5%
Primes de transition énergétique MaPrimeRénov'		161 914 137,53 €	1 067 178 169 €	559%
TOTAL	609 331 532 €	886 834 301,61 €	1 795 482 076 €	102%

UN NIVEAU DE RECETTES 2021 CONFORME AUX PRÉVISIONS

Le total des recettes encaissées par l'Agence en 2021 s'élève à 2 106 Md€, soit un taux d'exécution de 100% par rapport aux prévisions budgétaires. Le montant des recettes est ainsi doublé par rapport à l'exercice 2020, en raison des moyens supplémentaires mobilisés pour le financement de la massification de MaPrimeRénov'.

Les recettes de l'Anah sont donc principalement constituées de la contribution du programme 174 au financement de MaPrimeRénov', qui a atteint un montant de 710 M€ en 2021, contre 455 M€ en 2020, et des contributions du plan de relance pour un total de 581 M€ en 2021.

Le produit issu de la mise aux enchères des quotas carbone reste une source de recettes importante dans le budget de l'Agence. Sur l'exercice 2021, l'Anah a perçu 420 M€ à ce titre, montant qui correspond au plafond affecté par la loi de finances. L'Agence a également perçu un financement de 270,2 M€ au titre de la contribution du ministère de la Transition écologique au programme Habiter Mieux ainsi que 30,8 M€ du plan de relance pour soutenir les nouveaux dispositifs sur les programmes nationaux.

Tableau des recettes encaissées par l'Anah

	Compte financier 2021	Compte financier 2020	Évolution 2020 - 2021
RECETTES GLOBALISÉES			
Contribution du MTES	270 200 000,00 €	89 665 000,00 €	201,3%
Contribution plan de relance	30 800 000,00 €	0,00 €	NR
Taxe sur les logements vacants	61 000 000,00 €	61 000 000,00 €	0,0%
Produit issu de la mise aux enchères des quotas carbone	420 000 000,00 €	420 000 000,00 €	0,0%
Contributions des fournisseurs d'énergie	55 250 000,00 €	31 500 000,00 €	75,4%
Reversement de subventions et autres produits divers	9 058 255,98 €	3 230 279,46 €	180,4%
RECETTES FLÉCHÉES			
Contribution plan de relance	550 000 000,00 €	0,00 €	NR
Contribution du programme 174 (MaPrimeRénov')	709 920 000,00 €	455 000 000,00 €	56,0%
TOTAL DES RECETTES	2 106 323 709,25 €	1 060 395 279,46 €	98,6%

LA MAÎTRISE DES DÉPENSES DE STRUCTURE EST ASSURÉE

Le niveau de l'exécution budgétaire relatif aux enveloppes fonctionnement, investissement et personnel est au-dessus de l'exécution constatée en 2020, conformément à la programmation arrêtée en budget rectificatif n° 2 qui a été quasi intégralement consommée.

L'année 2021 aura notamment été marquée par d'importants investissements pour renforcer et sécuriser la plateforme de distribution de MaPrimeRénov' permettant d'accompagner l'évolution des volumes de demandes de primes ainsi que les premiers développements pour le lancement de la plateforme France Rénov' début 2022. Les dépenses d'investissement progressent ainsi de près de 18 M€ AE et 13,6 M€ de CP consommés, contre 9,8 M€ AE et 8,2 M€ de CP en 2020. Hors opérations spécifiques MaPrimeRénov', les dépenses d'investissement diminuent légèrement par rapport à 2020 (-0,5 M€ en AE et -0,1 M€ en CP).

En matière de fonctionnement, les dépenses constatées ont été multipliées par trois en AE et par cinq en CP, soit une consommation de 74,9 M€ en AE et 63 M€ en CP, contre 26,2 M€ et 13 M€ en 2020. Ces évolutions s'expliquent par les dépenses engagées pour assurer la gestion des aides MaPrimeRénov' en termes d'instruction, de relation usagers et de contrôle et traduisent par conséquent la massification de ces aides.

Pour cette même raison, les dépenses de personnel progressent également en cohérence avec le rehaussement du plafond d'emplois (de 145 ETP à 182 ETP).

Rédaction: Agence 4août

Conception-réalisation: Agence 4août

Photographies: Louis Garnier, Bertrand Guigou, Gilles Lefrancq,
Joël Peyrou, Bénédite Topuz, Guillaume Murat, Sabrina Budon,
Constance Decorde, Cyril Chigot, Christophe Caudroy,
Sébastien Sindeu, Photothèque de l'Anah

Impression: DejaLink

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021 DE L'ANAH

INFORMATIONS, CONSEILS ET ACCOMPAGNEMENT



france-renov.gouv.fr

AIDES EN LIGNE



maprimerenov.gouv.fr



monprojet.anah.gouv.fr
Une aide en ligne qui change tout!

monprojet.anah.gouv.fr

Nous suivre :  anah.fr |  [@ANAH_officiel](https://twitter.com/ANAH_officiel) |  [@ANAH](https://in.linkedin.com/company/ANAH)

